

**FEMME ET DÉVIANCE OU LE DÉBAT
SUR LA SPÉCIFICITÉ DE LA
DÉLINQUANCE FÉMININE**

Prof. Riccardo Lucchini

Copyright, février 1996

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION

2. TROIS APPROCHES DE LA DÉLINQUANCE FÉMININE

2.1. C. Lombroso

2.2. W.I. Thomas

2.3. O. Pollak et la question du taux de la criminalité de la femme

3. LES INTERPRÉTATIONS DE LA DÉVIANCE FÉMININE

3.1. Les critiques aux théories traditionnelles

3.2. La thèse de la convergence des rôles sexuels et de l'émancipation de la femme

3.3. Les inégalités et la criminalité de la femme

3.4. La question de l'augmentation quantitative de la criminalité féminine et de ses modifications

4. LA BANDE ET LA FILLE: LA SOCIABILITÉ DÉLINQUANTE FÉMININE

4.1. L'accès différentiel à la rue: le cas des filles de la rue en Amérique latine

4.2. La fille-objet et les bandes

4.3. La fille-sujet et les bandes

4.4. Rue, drogue et violence: le cas du crack

4. CONCLUSION

1. INTRODUCTION

C'est seulement à partir des années 1970 que paraissent les premières publications importantes critiquant non seulement le silence de la sociologie et de la criminologie sur la déviance et la délinquance de la femme, mais aussi l'absence de toute problématisation spécifique au cas de la femme ou la réduction de sa déviance à des atteintes aux moeurs dans le domaine de la sexualité.¹ Nous analyserons quelques uns des ses travaux après avoir traité trois précurseurs dans l'étude de la déviance féminine.

En ce qui concerne la notion de crime ou de délit, nous utilisons une définition sociologique et non pas juridique. Cette dernière fait du crime une infraction de la loi positive. C'est une définition très restrictive car elle ne tient pas compte des normes sociales, des normes morales, des valeurs et des solidarités propres aux catégories sociales et aux groupes. A cette définition restrictive du crime on peut préférer celle de G.L. Gillin pour qui le crime est un *"act that has been shown to be actually harmful to society, or that is believed to be social harmfully by a group of people that has the power to enforce its beliefs and that places such an act under the ban of positives penalties"*.²

Dans cette définition, c'est toujours la loi positive qui sanctionne l'acte défini comme crime, mais la loi elle-même n'est pas conçue comme une entité purement formelle, car la légalité est étroitement liée à la légitimité. Comme l'écrit P. Grapin, *"le crime consiste en la rupture individuelle (ou «sous-groupale») d'un interdit formulé, assumé par une société donnée à un moment donné"*.³ Ici c'est la notion d'«interdit formulé» qui est importante pour la définition de l'acte criminel. En effet, cet interdit ne doit pas être codifié formellement pour être valide. Il doit par contre être énoncé par une instance à laquelle a été déléguée la compétence de dire la loi. Lorsque l'énoncé représente un état fort de la conscience collective, il est peu probable qu'il y ait conflit entre légalité et légitimité. Dans le cas contraire, il y a une tension entre la légalité et la légitimité. Or, les possibilités de conflits entre les deux augmentent avec la l'évolution de la société vers toujours plus de différenciation et toujours moins de légitimation des inégalités ainsi produites. Lorsque la société connaît des légitimités multiples en fonction des traditions, des pratiques locales, des appartenances socioprofessionnelles ou des mouvements de populations

¹ Voir à ce propos: R.J. Berger, **Female Delinquency in the Emancipation Era: A Review of the Literature**, in «Sex Roles», Vol 21, 1989 pp. 375-399; A. Campbell, **Girls Delinquents**, Oxford, Basil Blackwell, 1981; A. Campbell, **On the Invisibility of Female Delinquent Peer Group**, in «Women & Criminal Justice», Vol 2(1), 1990, pp. 41-61; N. Davis, **Feminism, Deviance and Social Change**, in Sagarin E., éd., *Deviance and Social Change*, London, Sage, 1977, pp. 247-276; C. Parent, **La protection chevaleresque ou les représentations masculines du traitement des femmes dans la justice pénale**, in «Déviance et Société», Vol 10, 1986, 2, pp. 145-175; C. Parent, **La contribution féminine à l'étude de la déviance criminologique**, in «Criminologie», XXV, 1992, 2, pp 73-91; C. Parent, **Au delà du silence: Les productions féministes sur la «criminalité» et la criminalisation des femmes**, in «Déviance et Société», Vol.16, 1992, n° 3, pp. 297-32.

² G.L. Gillin, M.E. Wolfgang, F. Ferracuti, **The Subculture of Violence**, London, Sage 1982, p.23.

³ P. Grapin, **L'anthropologie criminelle**, Paris, PUF, 1973, p. 36.

(migrations), les tensions ne concernent plus seulement la légalité et la légitimité. La réception de la loi se fait dès lors à partir de différents types de légitimités. C'est alors qu'apparaissent les conditions structurelles pour qu'un comportement soit considéré comme déviant sans qu'il soit délinquant ou criminel. L'inverse étant également vrai. Or cette question concerne de près le problème posé par la perception de la criminalité féminine et la façon dont elle est catégorisée par les chercheurs et l'opinion publique. Comme nous le verrons par la suite, l'interdit a été codifié la plupart du temps par des hommes appartenant presque exclusivement à la bourgeoisie et aux classes moyennes, et défendant une image de la femme privée d'accès à la sphère publique. C'est ce qui explique la tendance d'appliquer à la femme des normes morales plutôt que des normes de droit. Les critiques féministes de la criminologie et de la sociologie de la déviance s'attaqueront à ces a priori.

Jusque dans les années 1970 donc, la criminologie et la sociologie de la déviance ne se sont que peu préoccupées de la criminalité des femmes. De nombreux manuels de criminologie et de sociologie de la déviance ne font aucune allusion à cette question. Comme l'écrit A. Morris à propos des Etats-Unis et de la Grande Bretagne, "*texts and courses appear sexless, as if the subject were neutral or neuter*".⁴ Ainsi, des textes importants dans le cadre de la sociologie de la déviance, publiés entre le milieu des années 60 et le début des années 80, ne mentionnent pas la question de la déviance féminine et le problème de sa réduction à la déviance masculine. Lorsqu'ils abordent le thème de la déviance féminine, cela se limite à l'homosexualité et à la prostitution.⁵ En 1983 encore, seul 21% des programmes de criminologie dans les universités américaines comportaient des cours concernant le problème de la criminalité féminine.⁶

Parmi les principales raisons qui expliquent le peu d'intérêt pour cette question, les auteurs citent entre autres: (1) le taux très bas de criminalité des femmes par rapport à celui des hommes; (2) le fait qu'elles commettent plutôt des délits mineurs contre la propriété et non pas des crimes majeurs contre les personnes; (3) que de par ce fait elle ne sont pas à l'origine de problèmes sociaux majeurs; (4) l'idée que les femmes sont inférieures aux hommes et ne méritent donc pas la même attention (Lombroso, Ferrero); (5) la domination par les hommes des disciplines scientifiques étudiant la criminalité et la déviance. Cela dit, la femme délinquante n'était pas

⁴ A. Morris, **Women, Crime and Criminal Justice**, Oxford/New York, Basil Blackwell, 1987, p. 1.

⁵ A titre d'exemple nous avons: M.B. Clinard, éd., **Anomie and Deviant Behavior**, New York, Free Press, 1964; M.B. Clinard, R.F. Meier, **Sociology of Deviant Behavior**, New York, Holt, 1979; M. Cusson, **Délinquants pourquoi?**, Paris, Colin, 1981; R.E. Johnson, **Juvenile Delinquency and his Origins**, Cambridge University Press, Cambridge, 1979; P. Rock, M. McIntosh, **Deviance and Social Control**, London, Tavistock, 1974; R.K. Merton, R. Nisbet, **New York**, Harcourt, Brace Jovanovich, 1976; E. Rubington, M.S. Weinberg, **Deviance. The Interactionist Perspective**, New York, Macmillan, 1978; J.F. Short (éd), **Delinquency, Crime and Society**, Chicago, The University of Chicago Press, 1976; F.J. Short, F.L. Strodbeck, **Group Process and Gang Delinquency**, Chicago, The University of Chicago Press, 1965; C.S. Suchar, **Social Deviance. Perspectives and Prospects**, New York, Holt, 1978; A. Thio, **Deviant Behavior**, Boston, Houghton Mifflin Company, 1978; S.H. Traub, C.B. Little, **Theories of Deviance**, Itasca, Peacock Publishers, 1975.

⁶ A. Morris, op. cit., p. 1.

absente des premiers traités de criminologie. Nous le verrons en étudiant Lombroso et Ferrero. La femme était perçue comme étant "*pure, passive, dépendante, soumise, dépourvue d'identité ("selfless"), attentive et aimable, mais aussi enfantine, narcissique, émotive, jalouse, malveillante, mensongère, sous l'influence de la sexualité ("sexual") et instable*".⁷ Or, une telle caractérisation de la femme naturalisait l'explication de la délinquance féminine. Nous verrons ainsi que pour les premiers criminologues, la constitution biologique et le psychisme de la femme étaient des éléments indispensables à l'explication de son comportement criminel.

2. TROIS APPROCHES DE LA DELINQUANCE FEMININE

2.1. C. Lombroso.

Les premières explications de la délinquance féminine par la criminologie naissante étaient naturalistes. Elles reliaient le comportement criminel de la femme à des caractéristiques biologiques; l'influence des facteurs structurels, environnementaux et biographiques étant passée sous silence ou presque. Ainsi la position de C. Lombroso -psychiatre italien- repose sur une étiologie biologique qui explique les comportements criminels en partant de caractéristiques personnelles liées à la constitution morphologique et physique des individus. Pour Lombroso, le criminel est plus un malade qu'un coupable. L'approche de la criminalité est de nature médicale et Lombroso aspire à pouvoir différencier nettement entre le criminel et le non criminel. C'est d'ailleurs le déterminisme criminel de cette approche qui a fait l'objet des critiques les plus importantes, critiques qui sont d'ordre psychologique, psychopathologique (théorie des perversions) et sociologique (importance du milieu). C. Lombroso est donc à la recherche de ce qu'il appelle lui-même les stigmates de la criminalité qui ne sont rien d'autre que des stigmates de la régression atavique. Une telle distinction pouvait avoir des conséquences importantes sur le plan de la prévention et donc sur ce que l'on appellera plus tard la défense sociale. Ainsi, l'association de certains traits physiques et morphologiques à la tendance criminogène chez l'individu devait rendre plus efficaces les politiques de prévention. Il n'est pas difficile d'entrevoir les dangers de dérapage qu'une telle tentative comporte. Les éléments acquis pendant le processus de socialisation et l'influence du milieu sur l'individu criminel sont négligés. Seuls importent les facteurs innés. À la fin de sa carrière, Lombroso, avec l'aide de Ferri, admet l'importance et la nécessité d'étudier les "*causes sociales du crime et de la lutte contre le crime*".⁸

En collaboration avec son beau-fils G. Ferrero, Lombroso est l'un des premiers à étudier la criminalité de la femme d'un point de vue scientifique.⁹ Ils qualifient d'ailleurs leur étude comme étant un travail de biologie criminelle. Lombroso examine les cadavres de femmes criminelles et

⁷ A. Morris, op. cit., p. 12.

⁸ M.E. Wolfgang et F. Feracuti, op.cit. p. 22.

⁹ C. Lombroso et G. Ferrero, **The Female Offender**, London, Fisher Unwin, 1895.

en particulier leurs mâchoires, la face, le cerveaux et le crâne. En outre influencé par l'évolutionnisme, Lombroso cherche chez les femmes incarcérées des signes d'atavisme. Il s'agit de prouver l'existence chez ces femmes d'un blocage de l'évolution propre à l'espèce humaine. Le criminologue italien, comme d'ailleurs la criminologie et la sociologie positiviste, ne remet pas en question la notion de crime et centre sa recherche sur la différence entre criminel et non criminel. Lombroso explique notamment le taux très bas de la criminalité féminine par rapport à la criminalité masculine par la prostitution. En effet, la prostitution serait l'équivalent féminin de la criminalité masculine. Il décrit d'ailleurs la femme criminelle comme étant masculine et inadaptée psychiquement. D'autre part, Lombroso ne constate pas chez la femme criminelle la présence des caractéristiques qui prouve l'état de dégénérescence qui, selon lui, caractérise le criminel masculin. Il explique cette absence par le fait que la femme est moins évoluée que l'homme. En effet, pour Lombroso la femme est moins éloignée que l'homme de ses origines et possède donc un potentiel plus faible de dégénérescence. C'est la raison pour laquelle on ne trouve pas de différences bio-morphologiques importantes entre les femmes criminelles et les autres femmes. Qui plus est, le réductionnisme positiviste influencé par la théorie évolutionniste de Darwin permet d'imputer la déviance aux individus et d'exclure toute implication de la société et de l'Etat. Il faut donc protéger la société contre les individus criminels. Ainsi, une des fonctions principales de la criminologie positiviste, était de porter un diagnostic précis sur le danger que représentent pour la société les individus criminogènes. La fonction préventive est alors mise en exergue: le droit pénal doit protéger la société et réformer le criminel.¹⁰ Pour ce faire, les positivistes "*advocated indefinite criminal codes wich allowed for a maximum of individual discretion and individualized justice based on the circumstances of the case*". Et il faut surtout pouvoir diagnostiquer le criminel potentiel avant qu'il ne commette son crime.¹¹ L'accent mis sur la prévention par le moyen du diagnostic et donc d'un traitement d'ordre psycho-éducatif, ouvre la voie à toute une série de mesures tutélaires restrictives pour la liberté de l'individu. Cela s'est également concrétisé par l'usage de normes différentes en fonction du sexe des individus. Ainsi, nous verrons que les femmes sont plus facilement l'objet de mesures éducatives et de traitement que les hommes.

De manière plus intéressante pour le sociologue, Lombroso soutient que le faible taux de criminalité de la femme s'explique aussi par le caractère avant tout familial de son existence quotidienne. Le caractère sédentaire de la vie de la femme la protégerait contre la délinquance. En effet, elle serait moins confrontée à des opportunités d'infraction pénale. Ici Lombroso rejoint

¹⁰ Cette volonté de dépistage et de prévention du crime est au coeur de la criminologie clinique qui se développe à partir de la première décennie du XX^{ème} siècle. En effet, cette criminologie étudie les cas individuels pour trouver une explication causale au crime. Ce dernier est à son tour conçu comme étant la réaction de la personnalité individuelle à une situation particulière. Le but central de la criminologie clinique étant de trouver un traitement en mesure d'éliminer les causes criminogènes poussant l'individu à l'acte. O. Kinberg, **Les Problèmes fondamentaux de la criminologie**, Paris, Cujas, 1959, p. 43.

¹¹ C.R. Jeffery, **Theoretical Structure of Crime Control**, in F.L.Faust, P.J.Brantigham, (éd.), *Juvenile Justice Philosophy*, St. Paul Minnesota, West Publishing, 1974, pp. 5-17.

E. Durkheim lorsque celui-ci écrit que la femme tue moins que l'homme parce qu'elle "*ne participe pas de la même manière à la vie collective (...) ce sont seulement les occasions qui lui manquent, parce qu'elle est moins fortement (...) engagée dans la mêlée de la vie*".¹² Le comportement criminel de la femme dépend des rôles qui lui sont dévolus ainsi que des attentes auxquelles elle doit répondre. L'explication de la criminalité féminine en termes d'absence d'opportunités et de convergence des rôles féminins et masculins se trouve déjà logiquement impliquée dans la position de Durkheim. Ce n'est donc pas la nature biologique de la femme qui explique sa déviance, mais sa position dans la structure sociale. Lombroso admet donc implicitement l'importance du statut social de la femme pour l'étude de la criminalité féminine. Cela remet donc en question l'approche de la criminalité féminine en termes évolutionnistes.

2.2. W.I. Thomas.

W.I. Thomas (1863-1947), sociologue américain et l'un des pères de l'interactionnisme symbolique, publie en 1907 "*Sex and Society*".¹³ Tout en étant influencé par les thèses de C. Lombroso, W.I. Thomas critique dans son livre les thèses du criminologue italien qui considère la femme comme inférieure à l'homme car moins évoluée que lui. Toutefois, la critique la plus importante de Thomas est de nature sociologique. Cette critique concerne l'absence d'une distinction entre caractères innés et caractères acquis dans les travaux de Lombroso sur la criminalité. Thomas rappelle que les différences intellectuelles entre hommes et femmes n'ont pas pour cause les dimensions du cerveau ou d'autres facteurs de nature biologique. Elles sont de nature sociale.¹⁴ Comme Lombroso et Ferrero, Thomas aborde la question du poids du cerveau de la femme. Toutefois, il affirme, contrairement à ce qu'écrivent les deux criminologues italiens, que la différence de poids entre les cerveaux de l'homme et de la femme n'est pas reliée à des performances supérieures de la part du premier. Ainsi, selon Thomas, les performances intellectuelles ne dépendent pas seulement du biologique, mais sont influencées par l'environnement social.

Avec son ouvrage "*The Unadjusted Girl*" (1923), Thomas se distancie définitivement de l'approche de la criminalité féminine propre à la tradition positiviste italienne. Dans ce livre, W.I. Thomas analyse l'influence de l'environnement social sur le comportement déviant ainsi que celui d'un certain nombre de besoins propres à l'être humain. Il y a une interaction constante entre ces besoins et l'environnement dans lequel l'individu évolue. Selon W.I. Thomas, l'être humain

¹² E. Durkheim, *Le suicide*, Paris, PUF, 1960, p. 389.

¹³ W.I. Thomas, *Sex and Society*, Boston, Little Brown, 1907.

¹⁴ Toutefois, Thomas fait encore quelques concessions aux thèses de Lombroso lorsqu'il définit la nature des hommes en termes de catabolisme et celle des femmes en termes d'anabolisme. La nature catabolique est reliée à une consommation plus rapide d'énergie que l'homme utilise dans sa puissance physique. Le catabolisme est destructeur d'énergie alors que l'anabolisme est dans le processus métabolique ce qui permet de stocker l'énergie. Pour Thomas, l'anabolisme de la femme est rattaché à la stabilité, à l'endurance et à la passion. Par contre, le catabolisme de l'homme va de pair avec le caractère destructeur de l'homme

connaît quatre besoins ("wishes") essentiels: le besoin de nouvelles expériences, le besoin de sécurité, le besoin de réponse et le besoin d'être reconnu.¹⁵ A l'exception du dernier besoin, tous les autres ont une base organique. Il serait faux d'assimiler ces besoins à des instincts. Selon Thomas, il s'agit de tendances fondamentales qui sont ancrées dans la biologie humaine et qui sont influencées par les interactions sociales. Bien que ces besoins soient à l'origine du comportement, il serait erroné de penser que Thomas défend une position déterministe. Comme l'écrit son commentateur E.H. Volkart, "*le comportement ne peut pas être prévu car tout besoin et chaque combinaison de besoins peut conduire à des comportements différents*".¹⁶ Pour le sociologue américain, comprendre le comportement de la personne délinquante ou non-adaptée n'est pas plus difficile que de comprendre la conduite de l'individu adapté aux normes acceptées par la majorité. Ce qui par contre est important, c'est de reconnaître que certains facteurs qui influencent les comportements sont innés alors que d'autres sont acquis. Ces facteurs influencent le comportement dans son ensemble.

Les quatre besoins orientent donc l'action humaine et filtrent les influences de l'environnement. Thomas relie le besoin de nouvelles expériences et le besoin de réponse au comportement déviant et à la criminalité, mais aussi à l'altruisme. Le premier de ces deux besoins qui est relié à l'instinct de colère implique -selon le sociologue américain- le mouvement, le changement, l'instabilité et l'irresponsabilité sociale. Dans ce cas, l'individu ne se sent pas concerné par les normes et les intérêts de la société. Par contre, le besoin de réponse est relié à l'altruisme et à l'instinct d'affection. Selon Thomas, c'est le plus social des besoins. La présence du besoin de réponse se manifeste lorsque l'individu cherche à se valoriser et à valoriser l'autre lors de l'interaction sociale. Pour Thomas, ce besoin est plus fort chez la femme que chez l'homme, l'instinct maternel en étant l'expression la plus générale. Chez certaines personnes, mais en particulier chez les hommes, le besoin de réponse ne suffit pas à garantir le maintien de la relation sociale avec autrui.¹⁷ En ce qui concerne le besoin de sécurité, il s'oppose au besoin de nouvelles expériences. Il caractérise des individus que Thomas définit comme étant conservateurs et prudents. La timidité et l'évitement sont les attitudes reliées à ce besoin. Par contre, le besoin d'être reconnu concerne le prestige social relié à la position sociale et au statut. Il est aussi plus important chez l'homme que chez la femme.

Le besoin de faire de nouvelles expériences et le besoin de reconnaissance sociale prévalent chez l'homme, alors que le besoin de sécurité et le besoin de réponse sont plus forts chez la femme. Cela expliquerait la plus faible criminalité des femmes par rapport aux hommes. Ainsi W.I. Thomas oppose les femmes aux hommes en fonction de leurs ambitions.¹⁸ Ce qui est intéressant pour la question de la criminalité féminine et qui est une question toujours actuelle, c'est que

¹⁵ W.I. Thomas, **Person und Sozialverhalten**, Neuwied, Luchterhand, 1965, p. 165.

¹⁶ W.I. Thomas, op.cit., p. 161.

¹⁷ W.I. Thomas, op.cit., p. 183.

¹⁸ A. Campbell, **Girl Delinquents**, Oxford, Basil Blackwell, 1981, p. 51.

pour le sociologue américain *"the delinquent girl's problem is not criminality but immorality and confines himself almost exclusively to consideration of the phenomenon of prostitution"*.¹⁹ Pour Thomas, deux raisons expliquent ce comportement. La première, qui est aussi la plus importante, est le besoin d'amour de la fille *"which is glorified into a almost altruistic act, with her own sexual feeling taking a minor role"*. La deuxième raison qui explique la prostitution de la fille est son besoin de reconnaissance sociale. En d'autres termes et comme l'écrit A. Campbell, il s'agit d'ambition (p.52). On retrouve cette dimension chez Thomas lorsqu'il écrit que, *"A woman entered prostitution to satisfy a desire for excitement and response; as a woman, prostitution in one form or another was the most likely avenue to satisfy those needs"*.²⁰ Ainsi Thomas reliait la délinquance de la fille au désir impulsif d'obtenir *"amusement, adventure, pretty clothes, favorable notice, distinction and freedom in the larger world"*.²¹ Une conséquence de cette approche de la déviance de la femme a été de l'assimiler à la prostitution et aux infractions aux normes qui règlent les comportements dans le domaine de la sexualité. Nous verrons plus tard que cette approche de la délinquance féminine n'a pas disparu de nos jours. Rappelons encore que pour W.I. Thomas l'évaluation éthique d'un besoin ("wish"), *"dépend de l'importance ou de la valeur sociale qui caractérise l'acte qui en résulte"* (p.195).

2.3. O. Pollak et la question du taux de la criminalité de la femme

Depuis plus de deux décennies, une double question se pose à propos de la délinquance féminine. D'une part, pourquoi les femmes commettent moins d'infractions que les hommes, et ceci dans toutes les catégories de délits, mais en particulier dans ceux qui impliquent des actes violents. Et de l'autre, pourquoi la délinquance féminine augmente dans le temps. Différents travaux montrent que cette augmentation concerne les délits violents et les atteintes à la propriété tels que le vol à l'étalage ou l'émission de checks sans provision. Cependant, cette augmentation se concentre essentiellement sur la deuxième catégorie d'infractions.²² Différentes théories ont été proposées pour répondre à cette double question, mais aucune n'a fourni une explication satisfaisante jusqu'à présent. Quant aux recherches, elles produisent souvent des résultats contradictoires qui ne permettent pas de vérifier les explications proposées. En ce qui concerne les approches comparatives entre différents pays, elles sont rendues difficiles par les lacunes que

¹⁹ A. Campbell, op.cit., p. 52

²⁰ W.I.Thomas, in, Barri Flowers, *Women and Criminality. The Women as Victim, Offender and Practitioner*, New York, Greenwood Press, 1987, p. 95.

²¹ C. Richey Mann, *Female, Crime and Delinquency*, Alabama, The University of Alabama Press, 1984.

²² F. Adler, *Sister in Crime*, New York, McGraw Hill, 1975; T.E. La Mar, *American Delinquency. Its Meaning and Construction*, Boston, The Dorsey Press, 1978; F. Adler, R. Simon, *The Criminology of Deviant Women*, Boston, Houghton Mifflin, 1979; L.H. Bowker, *Women and Crime in America*, New York, MacMillan, 1981; C.J. Forsyth et al., *Trends in Female Criminality 1943-1991*, in «Free Inquiry in Creative Sociology», 21, 1993, n° 2, p.135-140; G. Kaiser, *Kriminologie*, Heidelberg, Müller, 1981; C.R. Mann, *Female Crime and Delinquency*, Alabama, University of Alabama Press, 1984.

présentent les statistiques pénales, par les différences de classification et par des blocages de nature culturelle et politique. De surcroît, lorsque l'on examine les appareils légaux qui traitent du crime et des criminels dans les différents pays, *"we can clearly see how uneasily women fit into its categories and correctionnal system"*.²³ Dès lors, on comprend pourquoi l'analyse des statistiques pénales doit être accompagnée d'études qualitatives portant sur la biographie des individus impliqués dans des actes délinquants ou criminels ainsi que d'enquêtes de victimisation.

Le sociologue américain O. Pollak ne renonce pas totalement à l'argumentation biologique de ses prédécesseurs. Ainsi il écrit: *"alerted by the comparatively high criminal liabilities of women in the brackets of childbearing age and of married women independent of age, we turned to an investigation of the biological and social factors"*.²⁴ Il relie partiellement la criminalité féminine à des processus biologiques tels que la menstruation, la grossesse et la ménopause. Les changements hormonaux associés à ces processus influenceraient les comportements et seraient ainsi reliés à la déviance de la femme. Malgré le fait que différentes études aient été entreprises sur ce problème, aucune n'est arrivée à des résultats concluants.²⁵ Comme l'écrit A. Campbell, si l'on additionnait toutes les périodes désignées par Pollak comme dangereuses *"we might expect any given female to be predisposed to crime for 75 per cent of her life"*.²⁶

En mettant en cause l'idée acquise d'une criminalité féminine beaucoup plus faible que celle de l'homme, Pollak ouvre un débat qui dure aujourd'hui encore. Nous le verrons. Cette question concerne le *"traitement différentiel des femmes au niveau de la justice pénale"*.²⁷ Ce traitement différentiel serait l'une des causes expliquant le taux de criminalité féminine relativement faible; l'autre raison étant la nature cachée (privée) des actes commis par les femmes.

En effet, selon Pollak, les statistiques criminelles ne sont pas un instrument fiable pour l'estimation de la criminalité féminine. D'ailleurs, la question de la criminalité cachée ("dark number") n'est pas nouvelle et ce n'est pas Pollak lui-même qui en a parlé le premier. Quetelet en 1835 et Ferri en 1896 en avaient déjà fait état.²⁸ Cela dit, Pollak défend la thèse selon laquelle ces statistiques sous-estiment systématiquement les délits et les crimes commis par les femmes. Cette thèse sera d'ailleurs confirmée par d'autres. Pollak y soutient que le taux de criminalité féminine n'est pas très différent de celui de l'homme. Les raisons de cette distorsion sont multiples. D'une part, les infractions commises par les femmes sont moins souvent découvertes que celle

²³ ISPAC, **Research on Females Offenders in Contemporary Criminal Justice System**, CNPDS, Milano 1995, p. 7.

²⁴ O. Pollak, **The Criminality of Women**, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1950, p. 155.

²⁵ C. Richey Mann, **Female Crime and Delinquency**, Alabama, The University of Alabama Press, 1984.

²⁶ A. Campbell, op.cit., p. 47.

²⁷ C. Parent, **La protection chevaleresque ou les représentations masculines du traitement des femmes dans la justice pénale**, in «Déviance et Société», Vol 10, 1986, n° 2, p.148; R. Barri Flowers, op.cit., p. 97.

²⁸ G. Kaiser, **Kriminologie**, Heidelberg, Müller, 1981, p. 155.

commises par les hommes. De l'autre, la femme serait moins souvent inculpée et jugée que l'homme. Pollak parle d'ailleurs de "*invisible deviance*" pour caractériser les crimes qu'il appelle privés: violence sur les enfants, avortement, infanticide, meurtre du conjoint par des techniques peu visibles (empoisonnement par exemple). Pollak considère aussi que la femme est plus habile que l'homme en faisant de l'astuce et de la fraude ses principales ressources. Elle saurait aussi dissimuler efficacement ses agissements. Et Pollak de citer l'avortement, le vol commis par des prostituées et la violence sur les enfants pour illustrer ses propos. La question de la dissimulation ou de la nature privée de certains délits commis par les femmes et les hommes pose le problème du récidivisme relatif aux deux sexes. En effet, le récidivisme chez la femme a été très peu étudié même si certaines études indiquent une tendance plus forte que chez les hommes.²⁹ Or, le taux de récidivisme non sanctionné est lui-même un élément important qui entre dans la thématique de la sous-représentation pénale des femmes.

Selon Pollak, une raison supplémentaire fausse les statistiques pénales. Il s'agit de la tendance chez les victimes à ne pas mentionner les agressions lorsqu'elles sont commises par des femmes. Il est probable qu'une explication soit à rechercher dans le fait que les actes commis par les hommes sont généralement plus graves que ceux commis par les femmes. Selon A. Campbell, Pollak "*endorses the view that while men respond to social injustices, women react to interpersonal ones*".³⁰ Cependant, il n'est pas prouvé que les taux de déviance invisible soient moins importants chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, la violence domestique sur la femme est un fait masculin et les abus sexuels envers les enfants impliquent presque exclusivement des hommes. Or, ce type de violence est rarement dénoncé à la justice. L'argument de Pollak concernant la violence cachée peut donc tout aussi bien être utilisé pour soutenir la nature cachée d'un certain type de violence masculine. D'autre part, on sait aussi que la partie cachée est plus élevée pour les infractions bénignes que pour les délits les plus graves. Puisque les femmes commettent plutôt les premiers types de délits, elles seront sous-représentées dans les statistiques pénales. Par contre, en ce qui concerne la délinquance économique et la fraude fiscale, nous sommes en présence de délits typiquement masculins.³¹ Ces délits sont peu visibles et contribuent donc à masquer une partie de la criminalité masculine.

Le mérite de O. Pollak est d'avoir attiré l'attention sur la question du traitement différentiel de la femme par la justice pénale. C'est surtout à partir des années 1970 que les auteurs se penchent sur ce problème. La thèse du traitement chevaleresque des femmes par la justice pénale soutient qu'elles bénéficient d'un traitement préférentiel par rapport à celui réservé aux hommes. La thèse

²⁹ R. Alexander et al., **Predictors and Nonpredictors of Recidivism in Female Offenders**, in «Free Inquiry In Creative Sociology», 21, 1993, n° 2, p. 141.

³⁰ A. Campbell, op. cit., p. 52.

³¹ La fraude fiscale concerne avant tout les personnes qui exercent une activité indépendante; les salariés et notamment les petits salariés n'ont pas les moyens de le faire. Dans tous les pays, les femmes occupent des postes subordonnés et moins bien payés que les hommes. Elles n'ont donc pas les moyens de commettre ce type de délit, ni d'être à l'origine d'actes graves dans le domaine de la criminalité économique.

opposée soutient au contraire que le traitement différencié des femmes concerne le problème de leur discrimination par la justice. Les premiers travaux consacrés à la discrimination socio-économique des femmes vont donner du poids à cette thèse. Ces études montreront l'existence de disparités entre les sexes conceptualisés sous le terme d'inégalités de genre ("gender inequality"). Il ne s'agit donc pas seulement du statut de la femme. Comme l'écrivent trois sociologues américaines, *"the disparity between women and men in national legislative bodies serves as potent reminder of men's dominance in systems of institutional power"* (p.71). Cela signifie aussi que la division du travail est encore axée sur les genres et que les disparités entre les genres concernent l'accès inégal aux ressources valorisées socialement. Concrètement, l'inégalité de genre correspond à l'éloignement *"from parity in the representation of women and men in five key dimensions of social life: physical well-being, public power, production and control of resources, acquisition of knowledge and skills and value and «say» among kin. These dimensions are connected to each other in two spheres: human rights and social relations"*.³² Young et ses collègues montrent l'état déplorable dans lequel se trouvent les *"women's human rights and social relations across all levels of national income and the disadvantage women experience in the interconnection between social relations of production and reproduction in countries rich or poor"* (p.55). Le traitement différentiel des femmes par la justice pénale paraît ainsi devoir être imputé aux différents types de discriminations dont elles sont l'objet plutôt qu'à l'esprit chevaleresque des policiers et des juges. Nous le verrons.

3. LES INTERPRETATIONS DE LA DEVIANCE FEMININE

3.1. Les critiques aux théories traditionnelles

Deux situations prévalent dans la sociologie de la déviance et dans la criminologie traditionnelles. Dans la première, le cas de la femme est simplement assimilé à celui de l'homme. Dans l'autre, la délinquance féminine est réduite à des problèmes de mœurs et de morale sexuelle. Dans ce cas, l'explication de la délinquance féminine est recherchée dans la pathologie individuelle. Ainsi, en ce qui concerne la fille, elle sera *"more likely to be labeled as maladjusted or afflicted with behavioral or emotional problems than as simply delinquent"*.³³ Alors que le garçon *"tend to be arrested for offenses involving stealing and various sorts of mischiefs, girls are typically charged with sex offenses which are euphemistically described as «delinquent tendencies», «incurability», or «running away»"*.³⁴ La délinquance des filles se caractérise alors par des taux élevés de fugues, de vagabondage et d'incorrigibilité.³⁵ Dans les travaux

³² G. Young et al., «**From the Status of Women» to «Gender Inequality»: Conceptualisation, Social Incidators and Empirical Application**, in «International Sociology», 9, 1994, n° 1, p. 59.

³³ A. Campbell, op.cit., p. 13.

³⁴ F. Adler, H.M. Adler, **Female Delinquency: Minor Girls and Major Crime**, in D.H. Kelly, (éd.), *Deviant Behavior*, New York, St. Martin's Press, 1979, p. 523.

³⁵ R.S. Cavan et al., op. cit., p. 218.

publiés avant 1970, deux traits caractérisent par exemple les filles qui fréquentent les rues: les problèmes psychologiques et un comportement sexuel déviant.³⁶ Le comportement déviant de la fille est aussi plus fortement stigmatisé que celui des garçons, et historiquement le sexe n'a jamais été une variable importante dans les études sur le crime. "*Delinquent or criminal behavior meant male behavior*".³⁷

Ainsi il y a eu très peu de tentatives pour adapter les "*théories masculines de la délinquance aux filles*".³⁸ Et cela même si d'un point de vue historique les hommes et les femmes ont été considérés comme des êtres fondamentalement différents les uns des autres. Même les productions les plus récentes, qui ne prêtent pas assez d'attention à ce qui différencie les femmes entre elles (tels le statut socio-économique ou l'appartenance ethnique³⁹), traitent les femmes comme si elles constituaient une catégorie sociale homogène, une catégorie indifférenciée. Nous le verrons. Et des auteurs critiques à l'égard de la criminologie classique comme F. Adler adoptent une image de la femme criminelle qui agit comme une femme stéréotypée (A.Morris). Elle est amoureuse d'un homme déviant, elle ne contrôle pas ses émotions ou utilise le rapport sexuel de manière utilitaire. Par ailleurs, expliquant l'augmentation de la criminalité féminine, F. Adler assimile la logique de la délinquance féminine à celle de l'homme. La convergence dans les attentes de rôles des hommes et des femmes a conduit les femmes à revendiquer l'égalité dans les deux sphères: celle du comportement légitime et celle du crime.⁴⁰ On assiste à une masculinisation du comportement féminin, "*engendering an imitative male machismo competitiveness*".⁴¹ Nous le verrons plus loin.

Les premiers travaux sur le problème de la criminalité féminine critiquent donc les théories de la déviance comme reposant sur des préjugés de type sexiste. Afin de remédier aux lacunes de la criminologie traditionnelle, il "*faut trouver des voies alternatives pour conceptualiser l'univers social de sorte que les intérêts et les préoccupations des femmes soient considérés et inclus plutôt que subsumés ou ignorés*".⁴² La tâche est donc importante, car il ne suffit plus de corriger purement et simplement la criminologie "masculine", mais il faut constituer "*un savoir issu de l'univers social même des femmes*" (C. Parent). Il s'agit donc de remettre en question les fondements de la connaissance sociologique et criminologique sur les femmes.

³⁶ A. Campbell, **Self Definition by Rejection: The Case of Gang Girls**, in «Social Problems», 34, 1987, n° 5, p. 451.

³⁷ F. Figueira-McDonoph, **Community Structure and Female Delinquency Rates. A Heuristic Discussion**, in «Youth and Society», 24, 1992, n° 1, 1992, p. 3.

³⁸ A. Campbell, op.cit., p. 65.

³⁹ R.J. Berger, **Female Felinquency in the Emancipation Era: A Review of Literature**, in «Sex Roles», 21, 1989, n° 5/6, p. 393.

⁴⁰ F. Adler, **Sisters in Crime: The Rise of the New Female Offender**, New York, McGraw-Hill, 1975.

⁴¹ F. Adler, H.M. Adler, op. cit., 1979, p.530.

⁴² C. Smart in: C. Parent, **La contribution féministe à l'étude de la déviance en criminologie**, in «Criminologie», 25, 1992, n° 2, p. 75.

Cette proposition pose la question de l'existence d'une criminologie ou d'une sociologie de la déviance féministe. Aucun accord existe à ce propos. Comme l'écrit A. Morris, le féminisme ne correspond pas un ensemble unifié de principes et de propositions. D'ailleurs, la criminologie elle-même est subdivisée en différents courants et il est difficile de concevoir une discipline que l'on puisse désigner de criminologie ou de sociologie de la déviance féministe. N. Davis va dans le même sens lorsqu'elle écrit que le féminisme ne correspond pas à un mouvement doté d'une forte unité et cohésion.⁴³ Pour C. Parent, le féminisme est un *"mouvement social qui vise à la libération des femmes et (qui correspond à) une tendance intellectuelle aux perspectives multiples qui porte sur l'analyse des rapports sociaux de sexe ou, tout au moins, sur la subordination, la domination des femmes"*.⁴⁴ D'autres auteurs distinguent entre une *"comprehensive feminist social theory"* et une *"women's perspective"*.⁴⁵ La première *"would involve a description and explanation of women's oppression and asses implications for social change"*; la deuxième étudie les fonctions économiques et politiques de cette oppression. En règle générale, les approches féministes critiquent non seulement l'épistémologie positiviste et ses dérivés théoriques tel le fonctionnalisme, mais aussi toute théorie biosociologique des comportements. La primauté du culturel et du social dans l'explication de la discrimination de la femme est associée à une préférence pour des approches de nature phénoménologique de la question. Il est aussi fréquent de distinguer entre les féministes radicales et les féministes modérées (*"radical feminism"*, *"liberal feminism"*). Pour simplifier on peut dire que les premières refusent toute participation de la femme aux institutions existantes car cela ne fait que confirmer les discriminations qui reposent sur les critères du sexe, de la classe et de l'appartenance ethnique. Ainsi, par exemple, la revendication qui irait jusqu'à demander la création d'un droit pénal féminin serait en accord avec la logique radicale. Par contre, le féminisme *"libéral"* accepte en règle générale les institutions dominantes et demande une émancipation de la femme par le biais de modifications institutionnelles. Malgré les différences idéologiques et la multitude des sujets abordés par le féminisme, il est possible de distinguer trois thèmes principaux. Le premier concerne la «destigmatisation» des rôles sociaux de la femme. Le deuxième a trait à la disparition des inégalités dans l'accès aux avantages institutionnels (*"institutional benefits"*). Le troisième implique le développement d'institutions non hiérarchiques et de type participatif dont le but est de remédier au malaise des femmes et à leur isolement dans les sphères du politique et de l'économique.⁴⁶ Comme l'écrit N. Davis, les efforts faits pour réaliser ces objectifs ont beaucoup influencé l'étude de la déviance féminine. En effet, la femme devient un acteur social dont il faut

⁴³ N.J. Davis, **Feminism, Deviance and Social Change**, in E. Sagarin, (éd.), «Deviance and Social Change», London, Sage, 1977, p.256.

⁴⁴ C. Parent, op. cit., p.74.

⁴⁵ M.T. Segal, **Towards a Women's Perspective in Sociology: Directions and Prospects**, in S.G. McNail (éd.), *Theoretical Perspectives in Sociology*, New York, St.Martin Press, 1979, p. 70.

⁴⁶ N.J. Davis, op. cit., p. 256.

considérer la spécificité socioculturelle et l'identité qui en résulte. Aux Etats Unis par exemple, les premières féministes s'opposèrent à réglementation par l'Etat de la prostitution.⁴⁷

3.2. La thèse de la convergence des rôles sexuels et de l'émancipation de la femme.

Nous avons vu que selon certains auteurs (F. Adler, R. Simon) la convergence des rôles masculin et féminin ainsi que les mouvements féministes augmentent non seulement la fréquence des délits commis par les femmes, mais en changeant aussi leur nature. Il y a aussi plus de délits violents.⁴⁸ Ainsi F. Adler soutient que lorsque les disparités sociales et économiques entre les sexes diminuent, la criminalité féminine augmente.⁴⁹ Cet auteur écrit que *"the resulting fluidity of male and female functions often makes an anomie contribution to female delinquency by eroding the structures which have historically protected and restrained girls"*.⁵⁰ Cela implique qu'une plus grande égalité entre les sexes va de pair avec une diminution du contrôle social sur la femme en général et sur les filles en particulier. La délinquance féminine serait alors de nature anémique et finalement imputable à l'affaiblissement des règles qui tracent les limites et qui séparent ce qui est permis de ce qui est défendu. Les actes violents commis par les filles organisées en bandes seraient la manifestation la plus claire de cette anomie. En effet, *"les crimes ne sont pas commis pour obtenir de l'argent ou d'autres avantages, mais apparemment pour satisfaire un besoin intrinsèque de violence"* (p.532). Selon F. Adler, avec la modernisation de la société l'accent est mis avant tout sur les objectifs (en gros plus de consommation individuelle de biens et de services), plus que sur les moyens pour les atteindre. Or, cette dissonance toucherait plus les femmes que les hommes et aurait un effet stimulant sur la criminalité féminine qui devient un moyen illégitime pour concrétiser des buts légitimes. On voit ici l'influence de la théorie de l'opportunité de R. Cloward et L. Ohlin.⁵¹ Rappelons que pour ces auteurs les individus qui commettent le plus de crimes sont ceux qui disposent d'un accès plus aisé aux moyens illégitimes. C'est le principe de l'opportunité. Or, la convergence des rôles masculins et féminins comporte pour les filles plus d'opportunités de commettre des délits et des crimes. La théorie de la convergence des rôles ne concerne pas seulement l'aspect instrumental, mais aussi l'aspect identitaire. En effet, il est question de masculinisation des rôles féminins en termes d'attitudes et d'ambitions. Et cela touche plus spécialement la délinquance des filles.⁵²

⁴⁷ «The regulation of prostitution, feminist argued, simply allowed male clients, doctors, and criminal justice personnel access to and control over women's bodies», dans: J. Messerschmidt, **Feminism, criminology and the rise of the female sex 'delinquent', 1880-1930**, in «Contemporary Crisis», n° 11, 1987, pp. 244-245.

⁴⁸ R. Simon, **Women and Crime**, London, Lexington 1975.

⁴⁹ F. Adler, **The Interaction Between Women's Emancipation and Female Criminality**, in «International Journal of Criminology and Penology», n° 5, 1977, pp.101-112.

⁵⁰ F. Adler, H.M. Adler, op. cit., p. 534.

⁵¹ R.A. Cloward, L.E. Ohlin, **Delinquency and Opportunity: A Theory of Delinquent Gangs**, Glencoe, Free Press, 1960.

⁵² Nous reviendrons plus tard sur cette question en traitant des bandes délinquantes et des filles.

Une des difficultés majeures de la théorie de la convergence des rôles, réside dans le manque de clarté de la notion de rôle sexuel. En effet, les définitions concernent des activités tout autant que des traits de la personnalité.⁵³ Cela pose entre autres la question de l'identification de la fille et de la femme avec des modèles identitaires masculins. D'autre part, aucune étude ne prouve de manière convaincante que la délinquance de la fille ou de la femme est reliée à une représentation masculine du rôle sexuel.⁵⁴

Un auteur comme C. Smart est également très critique à l'égard la thèse de A. Adler.⁵⁵ Pour Smart, les théoriciens des rôles sexuels adoptent implicitement une position selon laquelle les différences de genre sont naturelles. Ils accepteraient donc le postulat biologique et sexiste de la criminologie traditionnelle. D'autre part, la thèse de la convergence des rôles ne permet pas de comprendre pourquoi des femmes qui ont été socialisées selon le modèle de la séparation des rôles sexuels deviennent criminelles. C. Smart alors "*rappelle qu'autant dans les sciences que dans la société en général les femmes ont été définies comme l'Autre, l'inessentielle*".⁵⁶

Selon le sociologue américain R.J. Berger, la théorie de la convergence des rôles et de la masculinisation de la femme criminelle ne permet pas d'expliquer son comportement. En effet, les recherches n'ont pas prouvé l'existence de relations consistantes entre des "masculines personality traits or gender role expectations (e.g. leadership, aggressiveness, competitiveness, succes orientation, fixing a car, paying for expenses on a date) and self-reported female or male delinquency".⁵⁷ De leur côté, W.E. Thornton et J. James⁵⁸ écrivent que les échelles utilisées pour mesurer les traits supposés définir les genres s'opposent de manière bipolaire. Une telle manière de procéder repose sur une approche de type naturaliste des différences entre les genres. La dimension culturelle et symbolique de la différence reste donc dans l'ombre. Pour S. Norland et N. Shower également, la thèse de la masculinité de la femme criminelle n'est pas confirmée par des observations empiriques.⁵⁹

⁵³ C.R. Mann, op. cit., p. 106.

⁵⁴ La théorie de la convergence des rôles sexuels pourrait faire croire à l'existence d'une réalisation progressive de l'égalité entre hommes et femmes. Nous avons vu que cela n'est pas le cas, bien au contraire. Dans ses conséquences ultimes cette théorie conduit à la négation du genre féminin par son assimilation au genre masculin. C'est ce que des auteurs féministes comme T. Pitch ou C. Parent affirment. Ainsi T. Pitch écrit: "*L'existence des deux sexes a été annulée par l'histoire, de telle sorte que le sexe mâle est devenu non seulement dominant, mais de plus a donné sens au langage, à la pensée, à l'histoire humaine*". Et l'auteur d'invoquer la nécessité pour que les femmes réaffirment "*l'existence sociale et symbolique des deux sexes à tout les niveaux*". Voir: T. Pitch, **Femmes dans le droit, femmes hors du droit? Justice sexuée, droit sexué**, in «Déviance et Société», 16, 1992, n° 3, pp. 263-270.

⁵⁵ C. Smart, **Women, Crime and Criminology. A Feminist Critique**, London, Routledge and Kegan Paul, 1976.

⁵⁶ C. Parent, **La contribution féministe à l'étude de la déviance**, in «Criminologie», 25, 1992, n° 2, 1992, p.75.

⁵⁷ R.J. Berger, op. cit., pp. 387-388.

⁵⁸ W.E. Thornton, J. James, **Masculinity and delinquency revised**, in «British Journal of Criminology», n° 19, 1979, pp. 225-241.

⁵⁹ S. Norland, N. Shower, **Gender roles and female criminality**, in «Criminologie», n° 19, 1977, 87-104.

Un cas illustre l'ambiguïté de la thèse de la convergence des rôles sexuels. Il s'agit de l'attitude que les filles de la rue en Amérique latine adoptent envers les activités illégales qui leur servent de stratégies de survie.⁶⁰ Ainsi le vol à la tire, le vol avec infraction ou l'assaut, la revente des objets volés sont considérés comme des activités typiquement masculines. Pourtant, cela ne signifie pas que les filles ne commettent pas de tels actes, bien au contraire. Toutefois, l'intention n'est pas de s'identifier au garçon, mais bien de prouver qu'elles sont capables de faire comme lui. Cela leur apporte le respect des garçons du groupe et donc plus de sécurité. Le vol ou la violence chez la fille de la rue se caractérise avant toute chose par sa fonction instrumentale et utilitaire et non pas par sa fonction identitaire. Par contre, lorsque la fille recourt à la prostitution occasionnelle comme stratégie de survie, elle ne bénéficie pas des avantages symboliques dont il a été question. Dans ce cas, le garçon considère que la fille ne fait qu'utiliser son corps de femme et que cela ne demande pas une habilité ou des compétences particulières.

Une critique importante à la théorie de la convergence des rôles sexuels vient également de ceux qui rappellent que les femmes condamnées proviennent en majorité des couches inférieures de la population (États-Unis). Donc de femmes qui ne bénéficient pas d'une amélioration de leur statut socioprofessionnel.⁶¹ L'exemple de l'ancienne Allemagne de l'Est contredit également la thèse de la convergence des rôles sexuels. Comme le rappelle G. Kaiser, la proportion des femmes condamnées par rapport à celle des hommes condamnés était sensiblement la même en République Fédérale et dans la République Démocratique Allemande; et cela, malgré une structure socioprofessionnelle fort différente entre les deux sexes dans ces deux pays.⁶²

Par ailleurs, selon F. Adler et R. Simon, il existe un lien entre le mouvement de libération des femmes et le taux de la criminalité féminine. Selon ces auteurs, en revendiquant l'égalité des chances entre hommes et femmes, ce mouvement favorise la convergence des rôles sexuels. Il en résulterait une convergence du statut socioprofessionnel des deux sexes et donc des similitudes dans les types d'infractions; et cela en particulier dans le domaine des crimes graves. Pour R. Simon,⁶³ la possibilité pour les femmes de commettre certains types de crimes -comme les crimes économiques par exemple- apparaît avec leur accès à de nouvelles professions. Le taux d'infractions commises par les femmes dépend ainsi de la nature et de la quantité des opportunités qui se présentent à elles. Par contre, la diminution des crimes violents commis par des femmes et postulée par R. Simon est contestée par plusieurs auteurs.⁶⁴ Pour L.I. Shelly, la criminalité des femmes est un baromètre qui indique leur degré de participation sociale et de leur

⁶⁰ R. Lucchini, **L'enfant de la rue. Identité, socialisation, drogue**, Genève/Paris, Droz, 1993; R. Lucchini, **Sociologie de la survie. L'enfant dans la rue**, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

⁶¹ L. Crites (éd.), **The Female Offender**, Lexington, Lexington Books, 1976

⁶² G. Kaiser, op. cit., p. 65.

⁶³ R. Simon, op.cit., p. 48.

⁶⁴ D.J. Steffensmeier et al., **Trends in female violence, 1960-1977**, in «Sociological Focus», n° 12, 1979, pp. 217-227.

"involvement outside the home". "The diversification and increasing participation of women in criminal behavior can correlated directly with the evolution in their social role".⁶⁵

Plusieurs questions se posent à propos de la thèse du mouvement de libération des femmes et de son impact sur la criminalité féminine. Il y d'abord le problème *"du manque de précisions conceptuelles qui marque les termes de libération, émancipation, égalité"*.⁶⁶ Comment relier statistiquement des variables aussi complexes d'un point de vue sociologique avec un comportement aussi différencié que celui qui conduit à l'infraction de la norme! Cela débouche sur une explication monocausale de la progression de la criminalité de la femme. D'autre part, la progression la plus marquée concerne les petits délits économiques et non pas la criminalité en col blanc.⁶⁷ Pour étayer leur thèse, F. Adler et R. Simon ont utilisé des statistiques pénales officielles. Or, on sait que de nombreux filtres biaisent ces statistiques. Ainsi, les femmes qui appartiennent aux couches sociales inférieures ont plus de probabilité d'être appréhendées et condamnées que les femmes des classes moyennes ou de la bourgeoisie. Or, ce sont aussi ces femmes qui bénéficient le moins des actions entreprises par les mouvements de libération de la femme. D'ailleurs, les délits commis par les femmes ne correspondent pas à ceux qui devraient être stimulés par les mouvements de libération. Ainsi dans une publication récente des Nations Unies on lit: *"Family-related offenses, such as infanticide, child abuse, murder of spouses, adultery or abortion, welfare fraud as well as prostitution and other moral offences were cited as conventional female crime in many countries and constituted the majority of female crimes around the world"*.⁶⁸ Comment distinguer empiriquement au sein de ces différentes catégories de délits celles qu'il est possible d'imputer aux mouvements de libération de la femme? Si entre 1943 et 1991 aux Etats Unis la criminalité féminine a augmenté graduellement, cela ne permet pas d'affirmer l'apparition d'un nouveau type de femme criminelle consciente de ses droits et dont les crimes seraient avant tout un moyen pour exprimer sa révolte contre l'inégalité et l'injustice dont elle est la victime. Le processus d'émancipation et la progression du taux de criminalité féminine *"may be related, but attempting to measure emancipation is always unreliable and perhaps nearly as invalid"*.⁶⁹ Cette analyse rejoint celle de R.B. Flowers pour qui il peut exister tout au plus une relation indirecte entre les deux phénomènes, mais pas de corrélation directe.⁷⁰ C. Parent va dans le même sens lorsqu'elle écrit que les *"femmes criminalisées ne font pas preuve de plus d'autonomie ou d'audace que les autres femmes, elles ne*

⁶⁵ L.I. Shelly, **Crime and Modernization. The Impact of Industrialisation and Urbanization on Crime**, Carbondale, S.Ill.University Press, 1981, p. 87.

⁶⁶ C. Parent, **Au delà du silence: les productions féministes sur la "criminalité" et la criminalisation des femmes**, in «Déviance et Société», 16, 1992, n° 3, pp. 297-328.

⁶⁷ C. Parent, op. cit., p. 301; R.B. Flowers, op. cit., p.102; R.J. Beger, op. cit., p. 379.

⁶⁸ ISPAC, **Research on Females Offenders in Contemporary Criminal Justice System**, Milano, Centro Nazionale di Prevenzione e di Difesa Sociale, 1994, p. 108.

⁶⁹ C.J. Forsyth et al., op. cit. p.139.

⁷⁰ R.B. Flowers, op. cit. ,p. 103.

*font pas preuve de qualités dites 'masculines'; les femmes criminalisées ne sont pas plus favorables à la libération des femmes que les autres groupes de femmes".*⁷¹ La violence terroriste dans laquelle de nombreuses femmes sont engagées constitue un cas à part.⁷²

Malgré les problèmes que pose la thèse de la convergence des rôles sexuels et de l'émancipation de la femme, elle influence toujours de manière évidente l'explication de la progression de la criminalité féminine dans le monde. Une citation extraite d'un récent rapport des Nations Unies illustre le propos: *"The majority of responding countries reported that an increase was due to increasing opportunities and changing social roles, other countries reported that decrease was due to increasing opportunities and changing life-style".*⁷³

De nombreux auteurs opposent à la thèse de la libération et de l'émancipation, une analyse qui relie la criminalité de femme aux discriminations qui la frappent. Dans ce cas, la criminalité féminine est interprétée comme une stratégie de survie. L'influence des mouvements de libération est alors considérée comme étant négligeable.

3.3. Les inégalités sociales et la criminalité de la femme.

Les variations dans le comportement criminel des femmes sont importantes. On ne peut pas se contenter de dire que les hommes commettent des crimes plus violents que les femmes. Or malgré l'abondance des études concernant les relations existantes entre la position sociale, la race ou l'ethnie et le genre d'une part, et le comportement criminel de la femme de l'autre, aucune explication n'a donné de résultats satisfaisants. Toute tentative visant à donner une explication causale se heurte à la complexité du phénomène.

C'est dans les années 70 et 80 que l'on met l'accent sur les facteurs économiques et sociaux de la déviance, plutôt que sur les caractéristiques psychologiques de la femme ou de l'homme. Rappelons que les théories traditionnelles relient la criminalité féminine au statut moral de la femme et non pas à des facteurs économiques. Or, des auteurs comme D. Klein soutiennent que la criminalité des femmes appartenant aux couches sociales défavorisées des pays du Sud comme des pays du Nord doit être interprétée comme un recours pour pallier l'absence de ressources économiques.⁷⁴ En effet, une partie importante des femmes délinquantes sont pauvres, sont mères, ont à leur charge d'autres personnes et n'ont pas d'autres ressources que leur propre travail. En ce qui concerne leur formation scolaire et professionnelle, elle est faible ou inexistante.

D'autre part, la nouvelle pauvreté touche en particulier les femmes seules avec enfants. Elles sont donc très exposées aux variations de la conjoncture économique. Pour des auteurs comme

⁷¹ C. Parent, op. cit., 1992, p.302.

⁷² Voir: L. De Cataldo Neuburger, **Il filo di Arianna**, Padova, Cedam 1991.

⁷³ ISPAC, op. cit., p. 129.

⁷⁴ D. Klein, **The Etiology of female Crime: A Review of the Literature**, in, *Issues in Criminology*, 8, n° 2, p. 22.

Nilsen, Hartnagel et Mizannuddin par exemple, l'hypothèse de la convergence des rôles est contredite par l'augmentation des inégalités dans la distribution des ressources entre riches et pauvres, augmentation produite par la croissance économique.⁷⁵ D'ailleurs, le mouvement de convergence des rôles masculins et féminins semble ne concerner qu'une minorité de femmes. Pour Hartnagel et Mizannuddin, *"les inégalités dans la distribution du pouvoir et de la richesse d'après les sexes, paraît être une approche prometteuse pour expliquer la variation internationale de la criminalité féminine"* (p.12). Ainsi, selon J.Messerschmidt, la délinquance de ceux qui se trouvent au bas de l'échelle sociale constitue des formes de résistance et des modes d'adaptation à leur position dans la hiérarchie sociale. Dans ce cas, les crimes commis par les femmes et par les hommes sont une émanation de leur statut socio-économique. Toutefois, les infractions des uns et des autres ne sont pas les mêmes. En effet, en raison de l'organisation sexuelle (sexiste) ("gendered social organization") des relations sociales, les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes opportunités de commettre des crimes. Ainsi *"powerless males commit violent street crime; powerless females engage mostly in nonviolent property and/or vice offending (primarily drugs and prostitution)"*.⁷⁶ Comme l'écrit S. Simpson, cette analyse contredit la thèse de la criminalité violente de la femme noire aux États-Unis. D'autre part, l'analyse de Messerschmidt impute à l'homme criminel des couches sociales inférieures une motivation que l'on peut désigner de proto-politique. En effet, il interprète le crime masculin comme étant la manifestation d'une résistance de l'homme envers le statut socio-économique qu'il occupe; il résisterait à la domination dont il est l'objet. En prolongeant l'analyse de Messerschmidt, on peut dire que certains crimes violents ont une composante protestataire. L'absence de conscience de classe serait alors l'un des facteurs qui conduisent à la révolte individuelle qui se manifeste dans le crime violent.⁷⁷

Différentes études montrent la relation qui existe entre les inégalités sociales et le crime. Pour certains auteurs, ce n'est pas tellement la pauvreté absolue qui serait l'élément explicatif le plus important, mais plutôt l'inégalité dans les revenus.⁷⁸ Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de discriminer l'impact de cette variable en fonction du sexe et de l'appartenance ethnique. Et cela même si l'on sait qu'aux États Unis 75% des homicides sont commis par des hommes, que les victimes de ces homicides sont en majorité des hommes⁷⁹ et que les femmes noires commettent plus d'homicides que les femmes blanches, ou que les *"black female rates for both*

⁷⁵ J. Nilsen, **Sex in Society: Perspective on Stratification**, Belmont, Wadsworth Publishing Company 1978, p.78 ; T. Hartnagel, M. Mizannuddin, **Modernization, Gender Role Convergence and female Crime**, in «International Journal of Comparative Sociology», 27, 1986, n° 1/2.

⁷⁶ S.S. Simpson, **Caste, Class, and Violent Crime: Explaining Difference in Female Offending**, in «Criminology», 29, 1989, n° 1, p.125; J.W. Messerschmidt, **Capitalism, Patriarchy, and Crime**, Totowa, Rowman and Littlefield, 1986.

⁷⁷ Pour N.J.Davis *"the conventional criminal, including the woman, is apolitical, a situation that may change as minorities and women politicize their criminal acts"*, in N.J. Davies, op. cit, p. 251.

⁷⁸ J. Belknap, **The Economics Crime Link**, in «Criminal Justice Abstracts», March 1989, pp. 140-157.

⁷⁹ A. Alder, op. cit., p. 269.

adults and juveniles are more similar to those for white males than those for white females".⁸⁰ La criminalité violente est donc plus élevée dans la communauté noire qui est la plus touchée par les inégalités sociales.

La pauvreté et les inégalités ne peuvent pas expliquer la délinquance ou la criminalité lorsqu'elles sont traitées comme des variables indépendantes du vécu de l'homme ou de la femme. C'est ce qui explique le manque de résultat concluant de ce type d'approche. Un exemple parmi d'autres illustre ce propos. Dans une étude internationale portant sur l'impact de la modernisation sur la criminalité féminine, les auteurs utilisent les variations du PIB (produit intérieur brut) comme variable indépendante. Ils constatent par exemple que lorsque le PIB augmente, la proportion de femmes arrêtées pour vol diminue. Ils constatent aussi que l'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail est corrélée négativement avec le vol (p.8). Les auteurs écrivent alors que la croissance du PIB affecte la criminalité féminine *"opposite in direction to what the theory predict"* (p.11). Selon les auteurs, la recherche ne permet pas d'affirmer que le processus de modernisation (urbanisation, fertilité, participation de la femme au marché du travail) influence le taux de criminalité féminine.⁸¹ Par contre, selon les résultats d'une enquête des Nations Unies, le BIT n'a aucune influence sur le taux de criminalité de la femme.⁸² Comme on peut le lire dans ce rapport, les données statistiques sur lesquelles se base l'analyse ne sont pas fiables. Ainsi *"countries vary in many aspects of criminal justice, from the nature and scope of criminal law to the trial procedure, the definition of crimes, the keeping records, etc."*.⁸³

Lorsque les données sur la pauvreté et l'inégalité sont intégrées à la biographie des acteurs sociaux, la situation économique et l'inégalité deviennent une situation vécue qui fait sens. Or, chez certaines personnes, ce sens en combinaison avec des opportunités conduit à la délinquance, alors que chez d'autres cela ne se produit pas. Seules des études ethnographiques en profondeur permettent alors de découvrir s'il y a une relation de sens entre le délit de la femme et son vécu de la pauvreté et de l'inégalité. Dans cette approche, il ne faut sous-estimer la complexité de la situation dans laquelle *"les acteurs sociaux conservent leur autonomie et leur rationalité et évoluent dans le cadre de rapports de pouvoir (de classe, de sexe) qui déterminent par contre largement leurs options de vie"*.⁸⁴

⁸⁰ S.S. Simpson, op. cit., p. 117.

⁸¹ T.F. Hartnagel, M. Mizanuddin, op. cit., pp. 1-14.

⁸² ISPAC, op. cit., p. 25.

⁸³ Les données concernant les homicides sont relativement plus fiables que celles ayant trait aux autres délits: Voir: R. Clark, op.cit., p. 202.

⁸⁴ C. Parent, op. cit., 1992, p.305. Il convient de rappeler que la théorie de la stratification des genres qui inspire une recherche sur l'influence des inégalités sur la criminalité de la femme en influence les résultats. En effet, ces théories se différencient en fonction des causes qu'elles attribuent à l'inégalité des sexes. Il est ainsi possible de distinguer entre trois grands groupes de théories: les théories structurelles, cognitives et culturelles. Les premières expliquent la stratification des genres à partir de l'organisation de la société; les secondes mettent en exergue l'importance des processus mentaux et de l'identité des individus concernés; les troisièmes soulignent l'importance de la socialisation dans l'acquisition des normes et des valeurs, et de la

3.4. La question de l'augmentation quantitative de la criminalité féminine et de ses modifications.

Le débat portant sur la modification de la criminalité féminine à partir des années 70 a porté sur deux questions bien précises. On trouve d'abord celle concernant la modification des délits traditionnellement attribués aux femmes. Cela concerne entre autres le problème de l'augmentation des crimes violents. Le deuxième thème a trait au caractère de ces modifications: s'agit-il d'un processus réel ou au contraire d'un phénomène qu'il faut imputer à des modifications intervenues dans le domaine de la réaction et du contrôle social qui toucherait spécialement les filles mineures. Dans ce cas, des conduites qui dans le passé étaient simplement déviantes auraient été progressivement criminalisées. Les filles étaient donc appréhendées surtout *"as sexually promiscuous, as prostitute, or as runaways in need of parental supervision, irrespective of whether they were involved in other type of crimes"*. La tendance était alors de sanctionner les filles en raison d'infractions de nature morale ("status offenses"), alors que les garçons étaient condamnés pour des délits plus graves.⁸⁵ Aux filles étaient appliquées des mesures, alors que les garçons subissaient des peines.

S'il est hors de doute qu'une partie de l'augmentation de la criminalité féminine doit être attribuée aux changements intervenus dans la réaction sociale et le contrôle social, il n'est pas aisé d'en administrer la preuve. En effet, les sociétés occidentales paraissent avoir abaissé leur seuil de tolérance face aux comportements violents. *"Les causes de ce phénomène se trouvent en partie dans la redistribution des structures traditionnelles de pouvoir. En effet, à mesure que l'Etat garantit les mêmes droits à tous les individus sans distinctions d'origine sociale, de sexe, de génération ou de race, ceux qui usent de la violence pour faire valoir leurs intérêts sont de plus en plus accablés d'opprobre"*.⁸⁶ Mais le thème de la réaction sociale est très complexe puisqu'il est entre autres relié à la question du sentiment d'insécurité dont on connaît la difficulté d'analyse.⁸⁷ D'autre part, les représentations de la violence évoluent dans le temps et diffèrent dans l'espace en fonction des cultures, des types de domination et de pouvoir. Comme l'écrit X. Rousseaux, *"les définitions de la violence, saisies par les sciences humaines et sociales, sont si*

formation des attitudes. Voir: R. Fiorentine, **Theories of Gender Stratification. Assumptions, Evidence, and 'Agency' and 'Equity' Implications**, in «Rationality and Society», 5, 1993, n° 3, p. 342.

⁸⁵ J.R. Berger, op.cit., p. 384.

⁸⁶ Office fédéral de la statistique, **Statistique de la criminalité No 11**, Berne, 1992, p. 11.

⁸⁷ S. Roché, **Le sentiment d'insécurité**, Paris, PUF, 1993; S. Roché, **Intervention publique et sociabilité. Essai sur le problème de l'insécurité en France**, in «Déviance et Société», 15, 1990, n° 1, pp. 1-16; S. Roché, **L'insécurité: entre crime et citoyenneté**, in «Déviance et Société», 15, 1991, n° 3, 301-313; H. Lagrange, R. Zauberman, **Introduction: du débat sur le crime et l'insécurité aux politiques locales**, in «Déviance et Société», 15, 1991, n° 3, pp. 233- 255; H. Lagrange, **La pacification des moeurs à l'épreuve: l'insécurité et les atteintes prédatrices**, in «Déviance et Société», 17, 1993, n° 3, pp. 279-289.

variées et nombreuses que leur seul inventaire représente une recherche en soi".⁸⁸ Ce même auteur remarque que la complexité des instances qui prennent en charge les comportements violents (police, justice, expertise médicale etc.) conduisent à des qualifications toujours plus complexes de la violence (p.294). La catégorie comprise sous le terme d'acte violent comporte des infractions aussi différentes que les lésions corporelles simples et le meurtre avec préméditation. Quel est l'impact de la réaction et du contrôle social sur la saisie formelle de ces actes si différents? Nul ne le sait.⁸⁹

D'autre part, la réaction sociale et le contrôle social ne constituent pas un tout homogène et la formation de l'opinion est un processus complexe. Dès lors, il apparaît comme tout à fait improbable que l'on puisse imputer de manière précise l'influence de la réaction sociale sur les taux de criminalité, tant féminin que masculin. Et l'utilisation de techniques statistiques sophistiquées ne change rien à l'affaire. C'est aussi l'opinion de A. Campbell qui écrit qu'il est *"virtuellement impossible de démontrer empiriquement une augmentation des agressions féminines ('female aggression'). Les statistiques criminelles induisent souvent en erreur"*. L'auteur écrit notamment que le taux de croissance de la dernière décennie (1970-1980) *"may either be an artefactual result of changes in police or judicial attitudes towards the arrest of women or may indicate that women have simply begun to fight in more public places where they are more liable to detection"*.⁹⁰

Deux thèses s'affrontent à propos des modifications de la criminalité de la femme. D'une part, celle qui explique les modifications de la criminalité féminine par des changements importants de l'identité sociale de la femme qui est de plus en plus présente sur le marché du travail, et par l'émancipation qui l'accompagne. De l'autre, la thèse de la subordination et de l'aliénation de la femme provoquées par son insertion socio-économique nouvelle. Les défenseurs de cette thèse soutiennent que l'effet de la modification de l'identité sociale de la femme est annulé par le fait qu'elle reste subordonnée à l'homme. Et cela même si l'emploi lui permet une autonomie financière nouvelle. Mais là encore il faut différencier entre les couches sociales et la situation familiale de la femme qui travaille. En règle générale, la grande majorité des femmes n'aurait pas plus d'autonomie, mais serait soumise à plus de contraintes socio-économiques et aux défis qui leur correspondent. Cela irait de pair avec l'augmentation d'attentes de rôle contradictoires (rôles familiaux versus rôles professionnels en particulier). Ce conflit et la marginalité économique de

⁸⁸ X. Rousseau, **Civilisation des mœurs et/ou déplacement de l'insécurité? La violence à l'épreuve du temps**, in «Déviance et Société», 17, 1993, n° 3, p. 291.

⁸⁹ Par exemple en Suisse en 1990, la moitié des actes violents sont constitués par des infractions bénignes telles la participation à une rixe ou des voies de faits. Ces dernières représentent même le 92% de l'ensemble des lésions corporelles intentionnelles. Dans: Office fédéral de la statistique, op.cit., p.3 La question de la violence des filles dans la rue et l'existence de bandes féminines constitue un cas à part. Nous lui consacrerons un paragraphe à part.

⁹⁰ A. Campbell, op. cit., 1981, p. 149.

la femme qui l'accompagne souvent, pourraient alors être reliés à l'augmentation de la délinquance féminine.

Ainsi, à partir de 1975, les statistiques pénales aux Etats Unis font apparaître une modification quantitative et qualitative du comportement délinquant et criminel de la femme. Ce n'est pas seulement le nombre global de délits qui augmente, mais aussi leur nature. On fait état d'un nouveau type de femme criminelle qui est plus violente et agressive.⁹¹ Ainsi, selon L. Empey, le nombre de délits commis par les filles par rapport à ceux commis par les garçons augmente fortement aux Etats Unis entre 1960 et 1975. Ils augmentent pour les délits comportant une atteinte à la propriété comme pour les actes comportant de la violence. D'autres auteurs arrivent aux mêmes résultats.⁹² Pour l'ensemble des délits, cette augmentation est quatre fois plus élevée chez les filles que chez les garçons (p.130). L'auteur constate aussi que les filles "*constitute a higher proportion of all female arrest than boys do among all males*" (p.137). Selon Empey, le fossé entre la délinquance des filles et celle des garçons tend à se combler. Une partie de l'explication serait à chercher dans les délits reliés à l'usage de la drogue et à l'utilisation de boissons alcooliques.⁹³ De manière plus précise Empey écrit: "*Clearly, the prevailing notions about the illegal acts of girls have been misleading, particularly those which suggest that delinquency is the product of poverty or that girl's offenses are expressions of their femininity while other offenses are masculine offenses*" (p. 160). Toujours selon cet auteur, en 1975 le 35% des personnes de sexe féminin arrêtées par la police étaient mineures. Cette proportion augmente si l'on ne prend pas en considération des délits tels que le vol de véhicules à moteur ou les cambriolages (58.3% et 50.9%). Si l'on compare les chiffres concernant les vols simples, on constate que la part des filles mineures par rapport aux garçons a passé de 13.3.% en 1975 à 27% en 1987; pour les fugues ("runaway") on passe de 57.2.% (1975) à 57% (1987); pour les infractions à la loi sur les boissons alcooliques de 8.4.% (1975) à 27% (1987).⁹⁴ Aux Etats Unis, entre 1943 et 1991, l'augmentation de la criminalité des femmes concerne toute les catégories d'infraction excepté le meurtre. L'augmentation est plus sensible pour les infractions non violentes.⁹⁵ La différence entre garçons et filles diminue donc pour les délits les moins graves.

⁹¹ F. Adler, **Sister in Crime: The Rise of the new Female offender**, New York, McGraw Hill, 1975; R. Deming, **Women: The new criminals**, Nashville, Th.Nelson, 1977; L.T. Empey, **American Delinquency. Its Meaning and Construction**, Homewood, The Dorsey Press, 1978; G. Nettler, **Explaining Crime**, New York, McGraw Hill, 1974; L.I. Shelly, **Crime and Modernization. The Impact of Industrialization and Urbanization on Crime**, Carbondale, Southern Illinois University Press, 1981; W. Simon et al., **Continuities in Delinquency Research**, in J.S. Short, **Delinquency, Crime and Society**, Chicago, The University of Chicago Press, 1978

⁹² R.J. Berger, op. cit., p. 381.

⁹³ L.T. Empey, op. cit., p. 161; J.R. Berger, op. cit., p. 382.

⁹⁴ Pour les chiffres de 1975 voir: L.T. Empey, op. cit., p.123-127. Pour les chiffres de 1987 voir: R.J. Berger, op. cit., p. 377-378.

⁹⁵ C.J. Forsyth et al., op.cit., p. 137.

En ce qui concerne les pays du Sud, on constate que l'augmentation des délits commis par les femmes concerne avant tout la prostitution, l'avortement et le vol.⁹⁶ Selon Shelly, l'augmentation de l'activité criminelle des femmes est plus importante dans les pays du Sud que dans les pays du Nord. A ce propos, l'auteur constate une augmentation du taux de criminalité des femmes de 30% par année pour la première moitié des années 70. Cette proportion est donc semblable à celle trouvée par La Mar et concernant l'augmentation de la criminalité des filles aux Etats Unis pendant la même période. Nous nous bornons à rapprocher ces chiffres et non pas à les comparer, car toute comparaison serait hasardeuse en raison de l'hétérogénéité des populations concernées. Cela pose entre autres le problème de la différenciation de la criminalité féminine en fonction de l'âge et plus précisément en fonction de la majorité pénale. D'autre part, la comparaison entre pays est difficile, car peu de pays disposent de statistiques pénales discriminant les condamnations d'après l'âge des condamnées et même d'après les sexes.⁹⁷ A cette difficulté s'ajoute le fait que l'âge pénal n'est pas le même partout. Malgré l'augmentation de la criminalité féminine et une certaine convergence de la délinquance entre filles et garçons, la part masculine reste prépondérante dans presque toutes les catégories de délits. Quant au concept de "*nouvelle femme criminelle*", il concerne avant tout les délits en col blanc et la violence terroriste. Les données disponibles pour les pays occidentaux ne permettent pas de vérifier la pertinence de ce concept. Cela étant, des femmes commettent des crimes économiques ou participent à la violence terroriste. Toutefois, l'état de nos connaissances ne nous autorise pas encore d'affirmer l'existence d'une nouvelle catégorie de femmes perpétrant des infractions inhabituelles pour leur genre.

La question de l'augmentation de la criminalité féminine ainsi que des changements dans la nature des délits commis par les femmes est aussi reliée à la thèse du traitement différentiel de la femme par le système pénal. Pour les tenants de cette thèse, le système pénal n'est pas neutre car il reflète les conditions d'intégration socioculturelles des sujets de droits. Il y a donc inégalité de traitement entre les hommes et les femmes. Nous verrons que les effets de ce traitement inégalitaire ne sont pas faciles à évaluer. De plus, les auteurs adoptent deux positions opposées. La première est celle de la justice "chevaleresque" dont on trouve l'origine chez O. Pollak déjà. Malgré ses effets supposés, il s'agit d'une position discriminante. Car la femme est considérée comme faible, émotive et irréfléchie. Différente de l'homme et quelque part inférieure à lui, elle «mérite» une protection spéciale. Comment dès lors faire la part entre l'esprit chevaleresque et l'esprit paternaliste? Par contre, la deuxième thèse soutient que le traitement différentiel de la femme aboutit à son traitement discriminatoire par le système pénal. Pour les défenseurs de la thèse chevaleresque, le traitement différentiel favorise la femme par rapport à l'homme. En effet, cette dernière serait au bénéfice d'un traitement plus clément dans les différentes phases du processus pénal. Pour une infraction identique, il y aurait donc moins de femmes condamnées

⁹⁶ L.I. Shelly, op.cit., p. 57.

⁹⁷ Seuls les 24,3% des pays disposaient de telles informations pour la période comprise entre 1970 et 1980. Voir: ISPAC, op.cit., pp. 57-60.

que d'hommes. Ainsi, dans ses étapes policière et judiciaire (la mise en liberté avant le procès, le maintien des poursuites, le verdict, la sentence), le système pénal traiterait différemment les hommes et les femmes. A la base de la thèse chevaleresque nous trouvons le paradigme de la femme-victime dont l'un des aspects principaux est de déresponsabiliser la femme. Une des difficultés majeures à laquelle se heurte cette thèse, c'est de ne pas différencier suffisamment le traitement chevaleresque de la femme en fonction de la nature des infractions commises.⁹⁸

Pour la thèse du traitement discriminant, le système pénal intervient avant tout pour rétablir la femme dans ses rôles traditionnels. Son action s'inscrit donc dans la logique des inégalités socio-économiques qui caractérisent la position de la femme dans la société. Nous l'avons vu. Cela s'accompagne de mesures et de peines plus lourdes pour les femmes que pour les hommes. Ainsi M. Chesney-Lind désigne cet état de fait de "*sexualisation de la criminalité de la fille*", sexualisation qui exprime l'existence d'un traitement différentiel de la fille par rapport au garçon.⁹⁹ En effet, selon cet auteur, les filles inculpées pour des infractions statutaires (par ex. le vagabondage, les fugues, la conduite désordonnée ou la promiscuité sexuelle) connaissent un traitement discriminatoire. Cela se traduit par des inculpations impliquant une incarcération plus fréquente que pour d'autres délits, par deux fois plus de probabilités à être détenues pendant 30 jours que d'autres délinquants et par une plus grande probabilité de subir une détention préventive. En outre, les filles subissent des privations de liberté plus longues que les garçons.

En fait, deux paradigmes guident les deux thèses sur le traitement différentiel de la femme. D'une part, le paradigme de la répression qui est relié à la thèse de la discrimination. De l'autre, le paradigme de la victime qui préside à la thèse chevaleresque/paternaliste. En outre, la revendication féministe d'un droit pénal spécifique pour les femmes qui serait en mesure de remédier à leur traitement différentiel par le système pénal, va de pair avec la reconnaissance des particularités qui les caractérisent (sociales, affectives, cognitives, identitaires). Le risque de cette position est que la reconnaissance de la spécificité pénale féminine soit "*associée à une*

⁹⁸ La prostitution et l'avortement illustrent l'ambiguïté de la thèse. En effet, la prostituée est l'objet d'attentes contradictoires. Elle est en même temps délinquante et perverse, mais aussi victime des circonstances de l'existence. Elle contredit les normes morales tout en exerçant une activité considérée comme inévitable et parfois même indispensable. D'autre part, la prostitution est exercée dans un milieu fortement criminogène qui ne rencontre pas la sympathie du policier ou du système judiciaire. Et encore, comment évaluer l'utilisation de la prostituée à des fins policières! Dans ce cas, ce n'est pas l'attitude chevaleresque des policiers qui explique l'absence d'arrestation et d'inculpation de la femme! L'avortement est un autre exemple auquel il est difficile d'appliquer la thèse du traitement chevaleresque. Si les pays industrialisés de l'Occident, les anciennes démocraties populaires et la Russie ont pour la plupart légalisé l'avortement, ailleurs il reste encore largement pénalisé (Amérique du Sud, pays islamiques). Le débat sur l'avortement concerne le droit des femmes de disposer de leurs corps et cette liberté est partie intégrante des droits universels de la personne humaine. Or, les enjeux sociopolitiques et éthiques liés à l'avortement sont tels qu'il est difficile de croire à l'existence d'un traitement préférentiel chevaleresque de la part des juges. D'autre part, la femme étant seule à pouvoir avorter, la question du traitement préférentiel devient surréaliste.

⁹⁹ M. Chesney-Lind, **Juvenile Delinquency: The sexualization of female crime**, in «Psychology Today», 7, 1974, pp. 43-46.

infériorité dévalorisante de leur statut social".¹⁰⁰ Ce qui est revendiqué ici, c'est le refus de penser la femme uniquement en relation avec l'homme. En d'autres termes, la femme "*ne peut pas être pensée comme criminelle en tant que telle, mais doit être l'objet d'une analyse comparative*".¹⁰¹

La revendication d'un droit pénal spécifique à la femme rencontre le paradoxe suivant. D'une part, il y a la revendication de la différence et de l'autre, le refus de comparer la femme à l'homme ou l'inverse. Or, toute identité personnelle est de type relationnel ou elle n'est pas. L'identité se construit et se définit grâce à l'altérité. Il est vrai que l'identité est aussi constituée par des références à des groupes, à des catégories sociales. A ce niveau, la femme s'identifie donc aux femmes en tant que genre spécifique. Mais en tant que genre, les hommes et les femmes sont aussi destinés à interagir et à se définir.

4. LA BANDE ET LA FILLE: LA SOCIABILITE DELINQUANTE FEMININE.

Le nombre de bandes composées de filles est sensiblement inférieur à celui de bandes formées par les garçons. Et dans les bandes mixtes, elles sont moins nombreuses que de garçons. L'une des raisons souvent invoquées, est le lien étroit qui existe entre la délinquance du garçon et le groupe de pairs auquel il appartient. La socialisation et l'influence du groupe seraient donc plus intenses dans le cas des garçons. La présence plus faible de la fille dans la bande est traditionnellement imputée à un contrôle familial plus rigoureux et à une socialisation centrée sur l'espace privé. Et, lorsqu'il s'agit d'expliquer la délinquance des filles et des garçons ainsi que la similitude des types de délits commis par les filles et les garçons appartenant à une bande, la plupart des travaux mettent l'accent sur l'influence exercée par les groupes de pairs.¹⁰² D'autre part, pendant longtemps on a insisté sur l'incapacité des filles à former des bandes pour expliquer leur absence relative dans la délinquance de groupe. Ainsi, le contrôle parental et le manque de compétences nécessaires à la vie collective dans la rue seraient à l'origine de la différence entre filles et garçons.

Les garçons n'ont pas le monopole de la violence dans la rue comme on l'a supposé longtemps. L'organisation en bande n'est pas seulement un phénomène masculin, mais aussi féminin. Pourtant, pendant longtemps les chercheurs ont considéré la bande comme étant un phénomène

¹⁰⁰ S. Karstedt, **Liberté, égalité, sororité. Quelques réflexions sur la politique criminelle féministe**, in «Déviance et Société», 16, 1992, n° 3, pp. 287-297.

¹⁰¹ P. Montero et al., **O lugar da mulher**, Rio de Janeiro, Graal, 1982, p. 140.

¹⁰² F. Adler, op.cit., 1975; L.M. Empey, op. cit., 1978; M. Morash, **Gender, peer group experiences, and seriousness of delinquency**, in «Journal of Research in Crime and Delinquency», n° 23, 1986, p.43-67, A. Campbell, **The Girls in the Gang**, Oxford, Blakwell 1987; A. Campbell, **On the Invisibility of Female Delinquent Peer Group**, in «Women and Criminal Justice», 21, 1990, n° 1, pp.41-61; E.J. Rhodes, K. Fisher, **Spanning the Gender Gap: Gender Differences in Delinquency among Inner-City Adolescents**, 28, 1993, n° 112, pp. 879-889; R.J. Berger, **Female Delinquency in the Emancipation Era: A Review of the Literature**, in «Sex Roles», 21, 5/6, 1989, p.375-399.

avant tout masculin. Dans des études sur les bandes que l'on peut considérer comme des classiques -F.M. Trasher, W.F. Whyte, W.B. Miller, A. Cohen, L. Yablonsky, J.F. Short et F.L. Strodbeck-, la fille est invisible ou alors reléguée dans des rôles purement subalternes d'assistance aux garçons (faire le guet, cacher des objets volés ou garder la voiture d'un membre de la bande, porter l'arme du garçon avant ou après un affrontement, observer un lieu afin de préparer un vol commis par des garçons). Il est intéressant de noter aussi que Trasher qualifiait d'immorales les bandes comprenant des filles, alors que les bandes masculines étaient pour lui des bandes organisées pour l'affrontement ("*conflict gangs*").¹⁰³ Par ailleurs, la fille qui fait partie d'une bande de garçons ou qui est simplement en contact avec les garçons est la plupart du temps perçue comme "fille-objet". En d'autres termes, le chercheur étudie la manière masculine de voir et de juger la fille. Celle-ci n'apparaît pas comme une personne autonome, mais comme l'objet d'une évaluation masculine. Ainsi, la fille ne dispose que de deux rôles: imiter le garçon et être ce que l'on pourrait appeler un "garçon manqué" ou alors, devenir un simple objet sexuel. En 1962 encore, Cavan et Ferdinand écrivent que les bandes de filles pratiquant la violence sont rares. Là où elles existent, elles ne seraient que de pâles imitations des bandes masculines et leur rayon d'action ne dépasserait pas le voisinage immédiat de l'habitation parentale. Ces bandes ne disposeraient donc pas d'une autonomie réelle. D'autre part, lorsque des filles font partie d'une bande de garçons, elles la quittent à l'adolescence (p.229). Selon Cavan et Ferdinand, ce sont des petits groupes ou cliques de filles qui prédominent, dont le but est l'amusement et la protection mutuelle lors de déplacements nocturnes.¹⁰⁴ Et même lorsqu'elles ont leur propre organisation et leurs leaders, les bandes de filles sont toujours subordonnées à des bandes masculines.

La plupart des études classiques sur les bandes et concernant les filles reposent sur des informations recueillies auprès des garçons. La fille délinquante est invisible dans ces études. En effet, sa présence est considérée comme une fonction de l'activité et de l'organisation délinquante des garçons. Nous verrons que des études plus récentes corrigent cette vision réductrice de la délinquance des filles dans la rue et de leur organisation en bandes. C'est d'ailleurs à partir des années 70 que les informations concernant les filles et les bandes ne proviennent plus uniquement des garçons, mais des filles elles-mêmes. Se produit alors un changement de l'image que l'on avait de la délinquance de la fille dans la rue.¹⁰⁵ La fille n'est plus considérée comme un simple produit du discours et des activités masculines. D'ailleurs dès le milieu des années 60, un changement s'était produit dans le monde de la délinquance juvénile aux Etats-Unis. Ainsi, le nombre d'arrestations de filles appartenant à des bandes masculines pour des délits violents augmente (participation à des conflits armés entre gangs, pourvoyeuses d'armes). Et dans le courant des années 70, les filles, non seulement sont de plus en plus intégrées aux activités des

¹⁰³ F.M. Trasher, **The Gang**, University of Chicago Press, Chicago, 1927.

¹⁰⁴ R.S. Cavan, T.N. Ferdinand, **Juvenile Delinquency**, Philadelphia, Lippincott, 1962, pp. 228-229. Il est à noter que dans l'édition de 1975 de ce même livre, l'analyse des auteurs reste la même

¹⁰⁵ A. Campbell, **On the Invisibility of Female Delinquent Peer Group**, in «Women and Criminal Justice», 2, 1995, n° 1, pp. 41-61

bandes de garçons, mais constituent aussi des bandes féminines orientées vers des activités violentes. Et cela ne concerne pas seulement les Etats Unis, mais également l'Angleterre.¹⁰⁶

Ce n'est pas un hasard si pendant les années 1970 on assiste à un changement de perspective dans l'étude de la fille et de la bande délinquante. En effet, ce changement est relié à celui qui, de manière plus générale et à la même époque, caractérise l'étude de la criminalité de la femme. Nous l'avons vu. Pourtant comme l'écrit A. Campbell en 1990 encore, l'étude de la délinquance des filles organisées en bande reste peu développée. Ce dont la recherche a besoin écrit cet auteur, ce sont des informations provenant des filles elles-mêmes et non pas des garçons. En effet, ces données réfutent fermement l'idée reçue que les filles "*define their worth solely by domestic roles, and they are unable to form strong same-sex friendship*" (p.57). Les filles n'occupent donc pas nécessairement des positions marginales.¹⁰⁷

4.1. L'accès différentiel à la rue: le cas des filles de la rue en Amérique latine

L'accès à la rue comme espace de vie de groupe diffère entre filles et garçons. On peut dès lors parler d'accès différentiel à la rue et d'invisibilité partielle de la fille dans la rue. Le cas des enfants de la rue en Amérique latine illustre cette problématique. Selon les auteurs et les lieux, la proportion des filles de la rue par rapport aux garçons varie entre 10% et 20%.¹⁰⁸

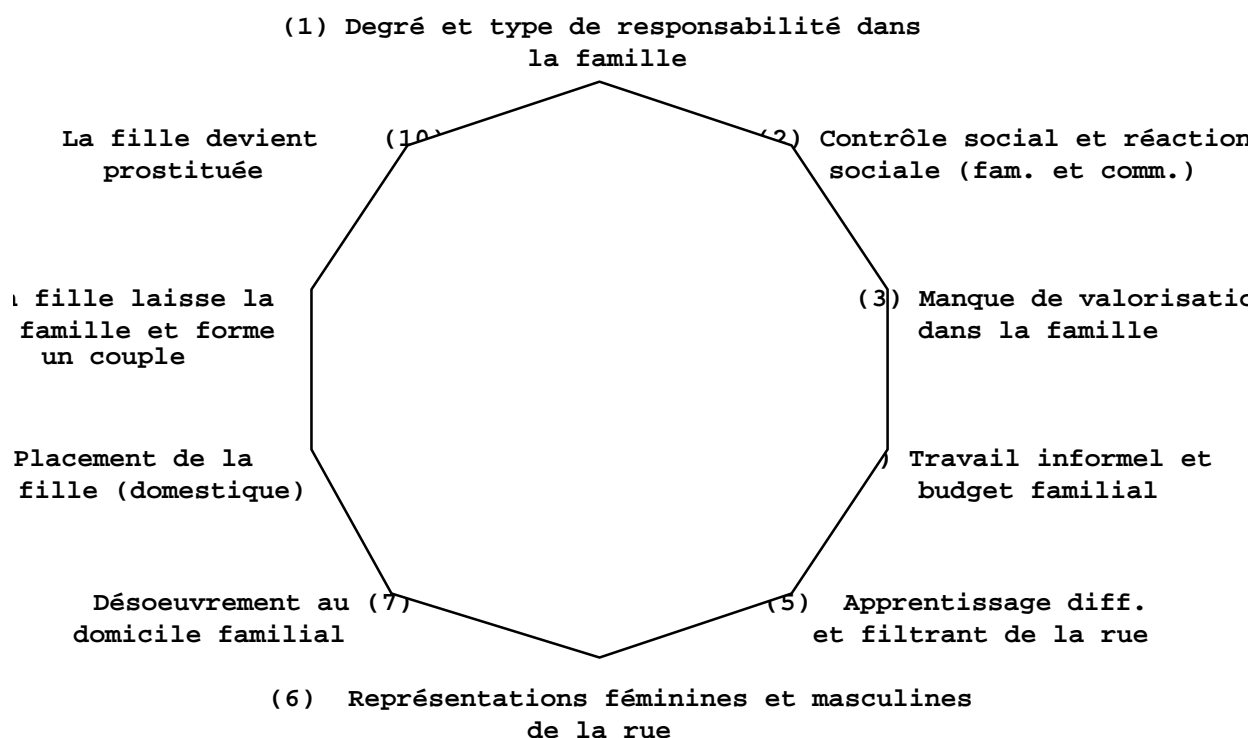
Une différence de motivation entre garçons et filles ne peut expliquer seule le fait qu'à conditions familiales égales, les premiers quittent plus souvent le foyer domestique que les deuxièmes. L'accès différentiel à la rue est une question qu'il convient de traiter en termes de représentations, donc de références et de contrôle social. En effet, les représentations permettent à l'enfant de *s'orienter par rapport à son environnement social et spatial ainsi que par rapport à son propre passé*.

Nous proposons de problématiser l'accès différentiel de la fille à la rue à travers dix dimensions. Ces dimensions *interagissent entre elles* et constituent un système. Un schéma permet de visualiser l'ensemble des dimensions:

¹⁰⁶ F.Adler, op. cit., p. 531-532.

¹⁰⁷ M. Fize, **Les bandes. L'«entre-soi» adolescent**, Paris, Épi, 1993, p.140.

¹⁰⁸ R. Lucchini, op. cit., Paris, PUF 1996.



1. *Les responsabilités familiales.* Ici l'enfant est chargé de tâches qui, normalement, sont du domaine parental. Il ne s'agit pas seulement de travaux ménagers, mais aussi de l'assistance aux membres les plus jeunes de la fratrie. Cela permet aux parents, et plus particulièrement à la mère seule, de travailler pour subvenir aux besoins de la famille. Dans le cas de la fille, la surcharge émotionnelle et physique n'est pas absente, bien au contraire. Malgré cela, le caractère traditionnellement féminin des responsabilités domestiques que la fille doit assumer, la retient à la maison. Chez le garçon, cette responsabilité n'existe pas ou est beaucoup plus faible.
2. La surveillance familiale exercée sur la fille est plus stricte que celle exercée le garçon. En effet, le comportement de la fille met directement en question la réputation familiale. Lorsqu'elle fugue, elle est perçue comme une dépravée. Sa fugue est associée à la vie dissolue, à la prostitution et à tous les interdits masculins et féminins sur la sexualité. Les conséquences de ce départ sont donc non seulement intra-familiales, mais aussi extra-familiales (réputation dans le voisinage et dans la parenté). D'autre part, la fille, en quittant le domicile familial, questionne les rapports entre les genres. D'un point de vue symbolique, elle met en cause l'ordre établi (familial, social, politique). Par contre, cette remise en question n'est pas aussi forte lorsque le garçon fugue.
3. Dans les milieux les plus défavorisés, la famille ne valorise pas l'enfant. On souligne plutôt les manques, on utilise les sanctions corporelles de préférence à l'argumentation. Les compétences de l'enfant ne sont pas reconnues explicitement par les parents. Ses réussites sont perçues par les adultes comme naturelles et comme étant un élément indispensable à la survie matérielle de la famille et donc comme quelque chose que l'enfant doit à l'unité domestique. Or, ce rapport de l'adulte à la réussite de l'enfant ne suscite pas de commentaires particuliers. Il s'en suit un besoin de valorisation chez

l'enfant. Le garçon va chercher cette valorisation ailleurs, dans la rue par exemple. Dans ce cas, le contexte de la valorisation est le groupe de pairs. Par contre, la fille ne cherche pas la valorisation dans la rue car cette dernière est dévalorisante pour elle.¹⁰⁹ Il faut aussi distinguer deux niveaux de valorisation par ailleurs étroitement reliés l'un à l'autre. Il s'agit du niveau affectif d'une part, et du niveau identitaire et statutaire comprenant également l'image de soi, de l'autre. Dans la rue (de la périphérie urbaine ou du centre ville), le garçon cherche surtout le deuxième type de valorisation. Et cette valorisation statutaire sert également à compenser l'absence de valorisation affective. Cela le pousse donc vers la rue. Pour le garçon, jouir d'une certaine liberté fait partie de son statut masculin. On rencontre cela chez tous les adolescents. Par contre, la fille recherche sa valorisation affective et statutaire plutôt dans la relation de couple que dans les groupes de pairs dans la rue. Des mécanismes sociaux et culturels sont à l'origine de cette différence entre les filles et les garçons.¹¹⁰

4. Le travail informel et la contribution au budget domestique. C'est un facteur qui expulse plus fréquemment le garçon que la fille. Cela s'explique par un certain nombre de raisons: a) la fille est plus souvent responsable des tâches domestiques que le garçon et cela la maintient à la maison; b) lorsque la fille travaille dans la rue, elle est plus fréquemment accompagnée par des adultes de sa famille (mère, grand-mère, frère aîné) que le garçon. Elle continue donc à être soumise au contrôle familial. c) Le garçon utilise par conséquent plus précocement la rue en fonction des nouvelles compétences acquises et de l'argent qu'il y gagne. La rue devient ainsi un espace différent et son pouvoir d'attraction sur l'enfant augmente. Dans ces conditions, le garçon quitte le foyer domestique même si la violence n'y est pas importante.
5. La fille ne fait un apprentissage de la rue (rencontres, activités, acquisition de compétences) qui la prépare à partir dans la rue lorsque des événements expulseurs se produisent dans la famille. Dans de tels cas, elle cherche d'abord une alternative à l'intérieur de la sphère privée (parenté, voisins, famille d'une amie, un compagnon). La participation aux bandes de quartier concerne aussi surtout les garçons. Ainsi, l'exploration progressive de l'espace urbain est plus masculine que féminine. Autrement dit, le garçon fréquente plus tôt des espaces urbains éloignés de chez lui et qui lui offrent de nouvelles opportunités.
6. Dans les représentations féminines de la rue celle-ci est un espace masculin et dangereux. Par conséquent, l'attrait de la rue est plus faible chez la fille. Et, l'interdit que représente l'abandon du foyer pour la rue est plus fort chez la fille que chez le garçon. L'effet dissuasif de cette représentation de la rue est renforcé par un contrôle familial et social plus stricte.
7. Le désœuvrement domestique (pas d'école, pas de travail, peu de distractions) est plus prégnant chez le garçon que chez la fille. Cette dernière est occupée par des tâches domestiques multiples alors que

¹⁰⁹ Cela n'est pas le cas des bandes de filles étudiées par la sociologie américaine de la déviance. De telles bandes n'existent pas parmi les enfants de la rue.

¹¹⁰ En règle générale, la fille part dans la rue lorsque la violence à laquelle elle est confrontée ne lui laisse pas d'autre alternative. En d'autres termes, avant de partir, la fille subit la violence domestique plus longtemps que le garçon.

le garçon n'a pas un emploi du temps comparable. Le désœuvrement est un important facteur d'expulsion. La rue devient un lieu où l'enfant cherche une alternative à l'ennui domestique. D'abord il s'agit de la rue de la périphérie, puis pour certains c'est la rue du centre ville.

8. Le placement précoce de la fille comme domestique dans une famille est également un facteur qui s'interpose entre la fille et la rue. Ainsi, quand la fille arrive à l'âge de la puberté et à l'adolescence - c'est-à-dire lorsque les départs sont aussi plus probables- elle a des opportunités d'emploi que le garçon n'a pas.
9. Fonder un nouveau foyer pour échapper à la violence ou à un contrôle familial ressenti comme excessif, est une pratique réservée à la fille. Il est d'ailleurs fréquent que ce départ de la fille prenne la forme d'une fugue.
10. La prostitution professionnelle ne s'accorde pas avec les conditions de vie des enfants de la rue. Et même si ces deux groupes fréquentent souvent les mêmes lieux, leurs activités et rythmes de vie sont très différents. Nous l'avons montré ailleurs.¹¹¹

Il convient de rappeler que les dimensions du système d'accès différentiel à la rue n'ont pas toutes la même importance pour expliquer la sous-représentation des filles de la rue par rapport aux garçons. D'autre part, les combinaisons possibles entre ces dimensions sont multiples et leurs effets variables.

Même quand elles ont quitté leur famille pour la rue, les filles y sont moins visibles que les garçons. Il y a donc plus de filles de la rue que celles que l'on voit. Malgré l'absence d'études systématiques concernant cette question, notre expérience du terrain sud-américain permet d'identifier un certain nombre de facteurs explicatifs. Il est possible de regrouper ces facteurs en trois catégories.

La première est constituée par les stratégies qui ont trait au mimétisme. La fille s'efforce de ressembler le plus possible à un garçon pour se protéger des agressions physiques, de nature sexuelle surtout. Elle se protège ainsi tout autant des garçons que des hommes qu'elle rencontre dans la rue. La fille adopte alors un habillement et une coupe de cheveux qui la font ressembler à un garçon. Afin de dissimuler le corps féminin, les habits sont souvent larges et le maquillage absent. Ce comportement mimétique est à l'opposé de celui adopté par la prostituée professionnelle qui doit au contraire attirer l'attention de ces clients potentiels.

La deuxième catégorie concerne l'alternance entre la rue et les espaces autres que la rue. Parmi les facteurs importants nous avons les suivants: 1) cohabitation temporaire avec un homme plus âgé avant de revenir à la rue; 2) périodes de prostitution transitoires; 3) internements dans des institutions. En règle générale, l'internement de la fille est plus long que celui du garçon. D'autre part, si la fugue de l'institution est un fait généralisé chez les filles et les garçons, elle paraît être plus fréquente chez ces derniers.

La troisième catégorie est comportementale. On retrouve également trois facteurs: 1) Le garçon de la rue exerce des activités de survie qui le rendent plus visible que la fille (nettoyage de pare-brise,

¹¹¹ R. Lucchini, op. cit., PUF, Paris, 1996.

porteur de bagages, gardien occasionnel de voitures, ouvreuse de portes de taxi, laveuse de voitures). Les filles qui sont visibles par leur travail (vente ambulante essentiellement) n'appartiennent généralement pas à la catégorie des enfants de la rue. 2) Le garçon adopte un comportement plus agressif et provocateur. Il est bruyant, les bagarres entre garçons sont fréquentes et cela augmente leur visibilité. 3) Les groupes d'enfants en déplacement dans la rue sont presque exclusivement masculins.

La gestion de la visibilité dans la rue est une question de survie. Les garçons, tout autant que les filles, y sont confrontés. Nous avons montré ailleurs comment l'enfant doit gérer de manière contextuelle son degré de visibilité.¹¹² Par moment, la visibilité est indispensable à sa sécurité et rend ses stratégies de survie plus efficaces. Par contre, il peut devenir impératif pour l'enfant de disparaître pendant un certain temps. En conclusion, nous pouvons donc affirmer que le nombre réduit des filles par rapport aux garçons n'explique pas à lui seul l'absence de réflexion sur le cas de la fille de la rue.

4.2. La fille-objet et les bandes.

L'image de la «fille-objet» (F.O.), membre d'une bande mixte ou en contact avec une bande masculine,¹¹³ est très répandue dans le discours scientifique des années 60 et se prolonge encore au delà dans le temps. La F.O. manque d'autonomie et est incapable de former avec ses pairs des groupes indépendants d'une bande de garçons ou d'une autorité masculine. Elle est avant tout caractérisée par l'usage utilitaire de la sexualité et par sa capacité à manipuler les relations sociales afin de résoudre des situations conflictuelles. De nombreuses études associent la délinquance de la fille à des relations familiales déficientes, spécialement avec le père. Cela conduit la fille à chercher de l'affection et de l'amour dans des relations où la promiscuité sexuelle avec les garçons prédomine.¹¹⁴ Ainsi le comportement sexuel déviant de la fille serait à l'origine de sa délinquance. D'autre part, cette explication ne concerne que les filles appartenant aux couches sociales les plus défavorisées.

Deux études publiées pendant les années 60 illustrent l'approche de la fille délinquante en tant que F.O. Ces recherches reposent avant tout sur des témoignages de garçons.¹¹⁵ Pour Short et Strodbeck, l'utilisation habile ("*skillvoll*") de la sexualité permet à la fille non seulement d'obtenir un certain prestige, mais aussi de se débrouiller dans un monde caractérisé par l'emploi de la force physique par les garçons (Short, p.38). Par ailleurs, les performances sexuelles valorisent les garçons. L'intérêt de la fille rencontre alors celui du garçon. Toutefois, cela n'est

¹¹² R. Lucchini, op. cit. Droz, Genève/Paris, 1993.

¹¹³ Il ne s'agit pas de bandes totalement criminelles car elles s'adonnent à toutes sortes d'activités propres à l'emploi du temps libre des jeunes

¹¹⁴ A. Campbell, op.cit.,1990.

¹¹⁵ J.F. Short, Strodbeck, **Group Process and Gang Delinquency**, Chicago, The University of Chicago Press, 1965 et B. Rosenberg, H. Silverstein, **The Varieties of Delinquent Experience**, Waltham, Bleisdell, 1969. Nous utilisons l'édition de 1975 pour le premier ouvrage, et celle de 1983 pour le deuxième. Dans ce dernier cas, la maison d'édition a changé et le livre a été publié par Schocken Books

pas sans danger pour elle. En effet, l'accessibilité sexuelle de la fille est déterminante pour sa réputation auprès des garçons, car ces derniers distinguent entre des filles que l'on fréquente et des filles avec qui il n'est pas difficile d'entretenir des relations sexuelles (Rosenberg, p.62). Pour le garçon, l'importance de la relation sexuelle avec ces filles est mineure, car, en terme de réputation, il n'en retire aucun bénéfice (p.73). La fille est donc considérée comme un instrument qui permet d'acquérir du prestige. C'est ainsi que le garçon attend beaucoup du premier type de fille et très peu du deuxième. De plus, la fille que l'on fréquente doit répondre à des attentes de fidélité très exigeantes. Au moindre écart, elle s'expose à des sanctions très rudes de la part du garçon. Par contre, la fille dont la réputation est marquée par la promiscuité est moins exposée à la sanction masculine que celle qui est considérée comme la "propriété" d'un garçon de la bande.

La F.O. doit donc gérer au mieux son capital sexuel. Ce dernier est constitué essentiellement par l'attrait que la fille est capable d'exercer sur les garçons avec lesquels elle est en contact. Ce capital varie en fonction du degré de proximité et de connaissance mutuelle entre filles et garçons. Il n'est pas uniquement constitué par l'aspect physique de la fille, mais aussi par les représentations masculines de la sexualité féminine. En ce qui concerne la réputation dont une fille est l'objet, celle-ci n'est pas seulement un élément constitutif important du capital sexuel. Elle est aussi un facteur qui en permet la gestion. Mais la réputation ne repose pas uniquement sur la consommation de l'acte sexuel lui-même. Comme nous l'avons dit, elle dépend du degré d'accessibilité de la fille. Donc de l'effort que le garçon a dû déployer pour entretenir un rapport sexuel avec elle. Il n'y a donc pas un seul critère d'évaluation de la réputation d'une fille, mais plusieurs. Ainsi, la réputation n'est pas seulement une fonction du rapport sexuel, mais aussi des modalités qui ont permis qu'il ait lieu. La fille peut donc garder une réputation favorable, et cela même s'il elle entretient des rapports sexuels. Comme le dit l'un d'eux, la réputation de la fille *"it's a matter of how hard I have to work. If I have to work real hard I think a lot of them. If they give it to me right off I think they're pigs"* (Rosenberg, p. 63). Mais la fille reste toujours une F.O. En effet, même si elle jouit d'une certaine autonomie dans les rituels amoureux, elle ne fait que s'adapter à une demande du monde masculin.

Le besoin de réputation de la F.O. est en fait un besoin qui concerne son identité. Cela l'amène à choisir des conduites qui lui permettent de changer non seulement sa réputation, mais aussi de quitter sa condition de F.O. L'exemple le plus frappant est celui de la maternité qui permet à la fille d'échapper à la réputation de "bum" (cul) et d'acquérir le statut de mère célibataire (Short, p.38); et cela non seulement par rapport à ses camarades, mais aussi au sein de sa famille et auprès des services sociaux. La maternité permet à la fille de devenir *"an equal partner in de female-based household complete with her own welfare contribution to support of the family"* (Short, p. 39). En fait, la fille-mère se transforme en adulte, quitte le monde de la rue et re-intègre la sphère familiale ou donne naissance à une nouvelle famille monoparentale. Le mariage précoce ou le concubinage sont aussi une stratégie adoptée par la fille pour échapper à son statut de "fille de la rue". Dans ces cas, la fille choisit généralement le premier garçon avec lequel elle a

entretenu une relation plus stable (Rosenberg, p.74). Mais ces couples ne durent pas longtemps, car le garçon préfère retrouver ses camarades de bande et une sociabilité masculine.¹¹⁶

Dans les descriptions de ses camarades et dans l'analyse du chercheur, la «fille-objet» apparaît avant tout comme un produit de l'environnement. En ce qui concerne les chercheurs, ils expliquent les comportements de la fille par le conflit familial et les troubles affectifs et identitaires. La fille apparaît comme un être subalterne incapable d'adopter des stratégies autres que conditionnées par la rue masculine.¹¹⁷

4.3. La fille-sujet et les bandes

Nous utilisons ici le concept de «fille-sujet» (F.S.) pour indiquer le changement de perspective qui intervient dès la deuxième moitié des années 70 et qui montre comment les filles sont capables d'accomplir tout ce que les garçons entreprennent dans le domaine de la délinquance. Et ce changement ne paraît pas être la conséquence d'une modification brusque des taux de la délinquance des filles par rapport à ceux des garçons pendant les années 80. Une telle modification se produit déjà à partir de 1960. En effet, les arrestations des filles (pour toutes les catégories de crimes) progressent plus rapidement que celles des garçons.¹¹⁸ Ce qui paraît par contre plus important et significatif pour comprendre l'apparition de la F.S., c'est le changement d'attitude des filles envers elles-mêmes et le changement d'attitude de la société envers les femmes en général (p.130). Comme nous l'avons vu, ces changements sont imputés à différents facteurs, et plus particulièrement à la convergence des rôles sexuels entre filles et garçons, ainsi qu'à l'intervention plus rigoureuse du système pénal envers les femmes. D'autre part, les filles délinquantes affirment leur spécificité, acquièrent la conscience de leur autonomie par rapport aux garçons et forment de plus en plus souvent des bandes composées exclusivement de filles.

¹¹⁶ W.F. White, **Street Corner Society**, Chicago, University of Chicago Press, 1943. En ce qui concerne les enfants de la rue en Amérique latine, nous avons pu faire la même observation. Voir: R. Lucchini, op.cit., 1993, Genève/Paris, Droz; R. Lucchini, op. cit., 1996, PUF. Dans le cas des enfants de la rue, la promiscuité sexuelle est prédominante. Toutefois, on observe avec une certaine fréquence ce que l'on peut appeler "fidélité ou monogamie sérielle". Dans ce cas, la fille entretient pendant un certain temps des rapports sexuels avec un seul garçon. Puis elle change de partenaire tout en restant fidèle à ce nouveau compagnon. Et ainsi de suite. Il est intéressant de constater que les changements de partenaires dans une logique de "fidélité sérielle" ne comportent pas pour la fille un jugement dépréciatif de la part des garçons

¹¹⁷ Il est vrai que pendant les années '60 certains auteurs tels L. Yablonsky et T. Hirschi, soutiennent que mêmes les garçons sont incapables de constituer des bandes très organisées reposant sur un lien social solide. Cette incapacité est expliquée par des déficiences d'ordre cognitif et identitaire propres aux jeunes délinquants appartenant aux couches sociales les plus défavorisées. En France, R. Mucchielli soutient une position similaire. Ce qui existe réellement, c'est l'isolement individuel. Nous avons donc une situation similaire à celle des filles, incapables elles aussi de s'organiser de manière autonome et permanente. Voir: L. Yablonsky, **The Violent Gang**, New York, MacMillan, 1962; T. Hirschi, **Causes of Delinquency**, Berkeley, University of California Press, 1969; R. Mucchielli, **Comment ils deviennent délinquants. Genèse et développement de la socialisation et de la dissocialité**, Paris, ESF, 1972.

¹¹⁸ Entre 1960 et 1975, cette progression est aux Etats Unis de l'ordre de 425% pour les filles et de 117% pour les garçons. Les arrestations pour atteinte à la propriété montrent une progression plus rapide que celles pour crimes violents. Voir: T.L.M. Empey, op. cit. , p. 129.

Certains chercheurs perçoivent ces changements et modifient l'approche de la criminologie et de la sociologie de la déviance: ils donnent la parole aux filles en utilisant des techniques ethnographiques. L'entretien non directif ("self-report") est ainsi appliqué de manière systématique aux filles et n'est plus réservé aux garçons comme auparavant. Il en ressortira une image bien différente de la fille délinquante. Entre autres, le nombre des délits rapportés par les filles dans le cadre de récits non directifs sera dès le début sensiblement plus élevé que celui des statistiques officielles. De plus, les activités délinquantes des filles et des garçons apparaissent comme étant plus semblables que ce l'on pensait auparavant. L'observation participante permet aussi de corriger l'image d'une sociabilité délinquante subalterne des filles.

Parmi les auteurs qui ont le plus contribué au changement de perspective dans l'étude des filles délinquantes et de leur sociabilité, nous trouvons la criminologue anglaise A. Campbell.¹¹⁹ Dès 1978 en Angleterre, A. Campbell montre que les filles assument des rôles actifs dans les bandes de garçons. La conduite de voitures volées, les cambriolages ainsi que les blessures faites à l'aide d'armes blanches et d'armes à feu sont commis de plus en plus par des filles. W.K. Brown fait la même constatation pour les Etats-Unis. Le statut de la fille dans la bande dépend des compétences qu'elle a acquises dans la rue et non pas des faveurs en termes de rapports sexuels qu'elle accorde aux garçons.¹²⁰ Nous avons vu que F. Adler fait la même analyse deux ans plus tôt. Cela indique que les filles ne sont pas isolées au sein des bandes par des tâches subalternes, mais qu'elles participent activement aux entreprises de la bande.¹²¹ Par exemple, les filles n'hésitent pas à se battre publiquement. Les raisons qu'elles invoquent pour expliquer leur comportement concernent des *"issues of public status and integrity ... and like males, the girls were keen to impress the assembled audience of acquaintances with their courage"*.¹²² La plupart du temps, l'adversaire est une autre fille et l'offense a souvent une connotation liée à la sexualité. C'est donc la mise en danger de la réputation personnelle qui déclenche l'affrontement physique. Même si les raisons des affrontements physiques sont en gros les mêmes pour les filles et pour les garçons qui sont membres d'une bande, il y a pourtant une différence importante. En effet, les bagarres entre garçons concernent surtout le maintien de la loyauté dans le groupe et la solidarité entre les membres de la bande. Par contre, l'affrontement entre filles est plus fréquemment de nature personnelle. Et cela même s'il se produit en publique (p.159).

¹¹⁹ A. Campbell, **Girls Delinquents**, Oxford, Blackwell, 1981; A. Campbell, **The Girls in the Gang**, Oxford, Blackwell, 1984; A. Campbell, **Self Report of fighting by females**, in «British Journal of Criminology», 26, 1986, p. 28-46; A. Campbell, **Self Definition by Rejection: The Case of Gang Girls**, in «Social Problems», 34, 1987, n° 5, pp. 451-466; A. Campbell, **On the Invisibility of the Female Delinquent Peer Group**, in «Women and Criminal Justice», 2, 1990, n° 1, pp. 41-61

¹²⁰ W.K. Brown, **Black female gangs in Philadelphia**, in «International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology», 21, 1977, pp.221-228, dans A. Campbell, op.cit., 1981, p. 90.

¹²¹ Même si nous n'avons pas focalisé ce problème dans nos recherches sur les enfants de la rue en Amérique latine, l'expérience de terrain montre qu'un tel phénomène existe aussi parmi cette population. La fille gagne le respect des garçons lorsqu'elle est capable de mener les mêmes activités qu'eux.

¹²² A. Campbell, op.cit. , 1981, p.157.

La fille invoque donc souvent la mise en cause de sa réputation pour expliquer son comportement agressif. La question identitaire est ainsi très présente dans la dynamique qui aboutit à l'affrontement physique. D'autre part, le besoin d'un support identitaire familial a été présenté comme étant plus fort chez la fille délinquante que chez le garçon délinquant.¹²³ Cela étant, un des acquis de la recherche a été de relativiser l'importance des facteurs familiaux pour expliquer la présence des filles dans les bandes et de souligner en revanche l'influence des groupes de pairs.¹²⁴ Rhodes et Fisher montrent que l'appartenance des garçons à une bande implique une augmentation de toutes les formes de délinquance. Par contre, dans le cas des filles cette appartenance est surtout corrélée avec les "aggressive offenses", tels la possession d'armes à feu (p. 884). L'attaque à main armée et les voies de faits chez la fille sont imputées à l'influence des garçons membres de la bande.¹²⁵ D'autres auteurs ont montré que la délinquance des filles n'augmente pas seulement en fonction de leur participation à une bande, mais aussi par rapport au temps passé dans le groupe et la fréquence des contacts qu'elles ont avec leurs pairs.¹²⁶ Ces résultats confortent la théorie de l'association différentielle.

La forme de participation des filles à la bande est un point crucial dans l'étude de la délinquance féminine. Ni simple imitatrice des comportements masculins, ni simple aide du garçon, ni simple objet sexuel, elle est capable d'occuper une position qui lui est propre. Elle doit faire valoir sa spécificité afin d'être respectée des garçons et ses propres compagnes. Cette tâche est d'autant plus difficile que la fille souffre d'une double discrimination. D'une part, elle est dans la rue et est donc l'objet des préjugés masculins et féminins sur la sexualité. De l'autre, elle est victime, comme le garçon d'ailleurs, des inégalités sociales. A cela s'ajoute souvent une stigmatisation qui repose sur l'appartenance ethnique. La difficulté de trouver un mode d'adaptation qui puisse garantir à la fille une place dans la bande mixte est l'une des raisons de la formation de bandes exclusivement féminines. Même si les connaissances sur l'influence que les relations entre pairs exercent sur la délinquance féminine sont faibles, on sait que les filles s'organisent aussi en bandes autonomes. Ces groupes paraissent être en règle générale plus petits, plus exclusifs et moins structurés que ceux composés de garçons. D'autres études ont montré que les filles sont plus ouvertes dans leurs interactions. On peut dès lors penser que "les variables structurelles et qualitatives des groupes de pairs corrélées avec le genre, soient en mesure de donner une clef

¹²³ S.A. Cernkovich, P.C. Giordano, **Family relationships and delinquency**, *Criminology*, 25, 1989, pp. 295-319.

¹²⁴ Par contre, on a trouvé un lien fort entre vie familiale et délinquance chez les filles victimes d'abus sexuels. Il s'agit de filles qui ont fugué -"runaway"- et qui trouvent dans la rue de quoi survivre. Voir: M. Chesney-Lind, **Women and crime: The female offender**, in «Signs», 12, 1986, pp. 78-101, dans: J.E. Rhodes, K. Fisher, op. cit., p. 880.

¹²⁵ A. Campbell, op. cit., 1987, p. 133; J.E. Rhodes, K. Fisher, op. cit., p. 887.

¹²⁶ P. Giordano, L.H. Bowker et M.W. Klein, dans A. Campbell, op.cit., 1990, p. 47.

pour une interprétation claire de la relation entre l'être ensemble ("bonding") et la délinquance".¹²⁷

4.4. Rue, drogue et violence: le cas du crack

Lorsque la drogue est la cause principale de la présence de la fille dans la rue, la formation de bandes organisées qui les réunissent est l'exception. Et cela est plus marqué lorsque la drogue utilisée engendre une dépendance importante et rapide. Nous en verrons les raisons.

La plupart des études qui ont pour objet la femme et la criminalité violente concernent la violence privée, celle qui se produit dans la sphère domestique. Par contre, peu de choses ont été écrites sur les autres formes de criminalité violente de la femme.¹²⁸ Une partie importante de la criminalité violente de la femme est pourtant reliée à la fréquentation assidue de la rue comme milieu de vie et à la consommation de drogue. Souvent mères célibataires, elles n'ont pas terminé l'école obligatoire et viennent de familles monoparentales ("*broken homes*").¹²⁹ Les concepts de «crimes de rue» ("*street crime*") et de «initiation au crime de rue» ("*initiation*" ou "*immersion into street crime*") posent le problème plus général de la carrière délinquante. Certaines approches mettent l'accent sur les expériences propres à l'enfance de la personne délinquante, ainsi que sur les difficultés scolaires et les conflits interpersonnels qu'elle a connus. D'autres études accentuent le rôle spécifique des groupes de pairs dans l'initiation à la délinquance. Par exemple, E. Miller a montré que l'initiation au «crime de rue» diffère en fonction de caractéristiques ethniques ou raciales. Ainsi chez les filles blanches, le début d'une carrière délinquante est reliée à la violence familiale et aux fugues répétées ("*runaway*"). Alors que chez les filles appartenant à la minorité noire, l'initiation à la délinquance est reliée à des réseaux de parenté et de voisinage.¹³⁰ Par contre, Sommer et Baskin ne rencontrent pas de différences importantes entre ces deux catégories de femmes. En effet, l'initiation au «crime de rue» est relié tout autant aux caractéristiques de l'habitat et du voisinage (bandes et réseaux de jeunes) qu'à la crise de l'organisation familiale.¹³¹ Dans les deux cas, les filles proviennent de milieux sociaux défavorisés. En lien avec d'autres recherches, ces travaux ne permettent pas de conclure à

¹²⁷ A. Campbell, op. cit., 1990, p. 58.

¹²⁸ E. Miller, **Street Women**, Philadelphia, Temple University Press, 1986; M.R. Gilfus, **From Victims to Survivors: Women's Routes of Entry and Immersion into Street Crime**, in «Women & Criminal Justice», 4, 1992, n° 1, pp. 63-89; I. Sommers, D.R. Baskin, **The Situational Context of Violent Female Offending**, in «Journal of Research in Crime and Delinquency», 30, 1993, n° 2, pp.136-162; I. Sommer, D.R. Baskin, **Factors related to female adolescent initiation into violent street crime**, in «Youth & Society», 25, 1994, n° 4, pp.468- 489.

¹²⁹ N. Graham, E.D. Wish, **Drug Use among female arrestees: onset, patterns and relationships to prostitution**, in «Journal of Drug Issues», 24, 1994, n° 2, pp. 315-329.

¹³⁰ E. Miller, **Street Women**, Philadelphia, Temple University Press, 1986, dans: M.E. Gilfus, op. cit, p. 65.

¹³¹ R. Sommer et D.R. Baskin, 1994.

l'existence de différences importantes entre filles et garçons en ce qui concerne l'initiation au «crime de rue».

La délinquance féminine dans la rue reliée à la consommation de drogue est caractérisée par une victimisation importante de la fille et de la femme. Le trafic et la consommation de drogue, ainsi que la prostitution qui leur est associée, ont profondément modifié les conditions de vie dans la rue et les types de sociabilité qui en découlent. Ce n'est pas tant la présence de la drogue dans la rue qui est nouvelle. C'est plutôt la présence massive d'un certain type de drogue -le crack- et la dépendance rapide qu'il entraîne, qui sont devenues l'une des dimensions importantes de la criminalité de rue de la filles et de la femme.¹³² Comme l'écrivent Sommer et Baskin,¹³³ *"those women who experienced a later onset of violent offending did so within the context of a criminal career that, up to the point of substance abuse, was more specialised and focused on typically nonviolent, gender congruent activities (e.g., prostitution, shoplifting)"*. Associer l'initiation de la fille au «crime de rue» uniquement à la drogue est naturellement abusif car comme toute carrière déviante, la sienne est aussi multifactorielle. Et l'usage intensif et dépendant de drogue peut apparaître avant ou après que la fille se soit engagée dans des activités délinquantes et notamment dans la prostitution.¹³⁴ Il est par contre acquis que l'usage dépendant de drogue intensifie les activités délinquantes et violentes de la fille (attaque à main armée, cambriolage). Toutefois, la position subordonnée de la femme toxicodépendante dans le monde de la rue et son taux élevé de victimisation ne lui permettent pas d'occuper une position importante dans l'organisation de l'activité criminelle qui reste avant tout masculine. Ainsi, comme nous le verrons, le recours à la prostitution reste pour ces femmes le moyen principal pour se procurer la drogue. D'autre part, ces filles et ces femmes ne s'identifient pas avec leur propre activité délinquante. Ainsi Sommers et Baskin (1993; 1994) montrent que les filles se définissent par rapport à la drogue et à la prostitution ("junkies", "crackheads", "cokebitches") plutôt que comme criminelles. Cela pose la question des références de ces filles et de ces femmes délinquantes. Or ces références et leur nombre dépendent non seulement de la carrière déviante, mais aussi des tranches de vie qui l'ont précédée. Ainsi une auto-identification comme consommatrice de crack ou comme junkie, ne résume certainement pas l'identité de ces filles et de ces femmes. En effet, cette identification est contextuelle. Elle est par conséquent aussi le fruit d'une négociation identitaire que les filles entament avec les chercheurs. En d'autres termes, la fille veut vendre une image d'elle-même qui ne correspond pas à l'identité de criminelle qui lui est attribuée. D'autre part, les chercheurs sont aussi confrontés au phénomène de la distanciation catégorielle. Ce processus est fréquent chez les personnes objet d'une stigmatisation sociale. Dans le cas des filles

¹³² I. Sommer, D.R. Baskin, op. cit., p. 144; J. Miller, **Gender and Power on the Streets. Street Prostitution in the Era of Crack Cocaine**, in «Journal of Contemporary Ethnography», 23, 1995, n° 4, pp.427-452; L. Maher, R. Curtis, **Women on the edge of Crime: Crack cocaine and the changing contexts of street-level sex work in New York City**, in «Crime, Law and Social Change», 18, 1992, pp. 221-258.

¹³³ I. Sommer, D.R. Baskin, op. cit., 1994.

¹³⁴ M.E. Gilfus, op. cit. p. 81; N. Graham, E.D. Wish, op.cit., p. 326.

et des femmes délinquantes, cela signifie qu'elles choisissent d'être perçues plutôt comme toxicodépendantes que comme criminelles. Ainsi cette préférence contextuelle ne doit pas être confondue avec le système identitaire des locutrices. Il est vrai que dans des situations d'exploitation et de dégradation extrêmes pour la personne, l'individu rencontre des difficultés à diversifier ses références identitaires. De plus, la violence subie par la femme dans la rue a été le plus souvent précédée par une violence familiale intense.

Toutefois la drogue (et en particulier le crack) n'est pas seulement liée à la femme en tant qu'auteur de délits. Elle est tout autant reliée à sa victimisation. Deux études récentes le montrent. Elles montrent aussi qu'il est imprudent d'attribuer la progression de la criminalité et de la violence féminine en priorité à la consommation et au trafic du crack.¹³⁵ Par contre, il est possible de relier l'augmentation de la criminalité violente (cambriolages et attaques à main armée) de la part des femmes consommant du crack et utilisant la rue comme lieu principal de survie, à leur victimisation. Les recherches montrent que cette victimisation n'est pas imputable au souteneur, mais plutôt aux hommes qui consomment du crack, aux trafiquants de crack, aux clients, à la police et aux jeunes des quartiers que ces femmes fréquentent. Elles sont donc confrontées à une pluralité de causes de victimisation, que ne connaissent pas les prostituées qui ont un protecteur. En d'autres termes, les revenus de la prostitution ne suffisent pas à couvrir les différents besoins de la femme. La diffusion de crack dans les quartiers les plus défavorisés (noirs et hispaniques) est en relation avec l'augmentation des femmes qui se prostituent. Toutefois, le degré d'implication dans la prostitution est souvent très variable d'une femme à l'autre. Il va de la prostitution professionnelle quotidienne au commerce épisodique du corps. Cela comporte également ce que l'on appelle le "*sex-for-crack phenomenon*" dans lequel la contrepartie de l'acte sexuel est une certaine quantité de crack, parfois même minime.¹³⁶ Il s'agit là d'une forme très poussée de dégradation sexuelle de la femme. Il semble aussi que l'activité sexuelle soit plus importante chez les prostituées consommant du crack que chez celles utilisant d'autres drogues.¹³⁷ Toutefois, le "*sex-for-crack*" comme forme extrême et dégradante de prostitution ne paraît toucher qu'une petite minorité de femmes.¹³⁸

Tout cela implique donc des degrés différents d'insertion dans le monde de la rue et donc de participation au «crime de rue». La plupart des études ne prend pas en considération ce caractère graduel de la participation des femmes au marché du sexe qui a lieu dans la rue. Il n'y a donc pas de relation causale simple entre la consommation de crack et la délinquance de la femme. Et cela même s'il est évident que la consommation de crack implique une contrainte très forte vers la

¹³⁵ L. Maher, R. Curtis, 1992; M.E. Gilfus, 1992; N. Graham, E.D. Wish, 1994 ; J. Miller, 1995.

¹³⁶ J. Miller, op. cit., p. 428.

¹³⁷ J.A. Inciardi, **Trading sex for crack among juvenile drug users: A research note**, in «Contemporary Drug Problems», 21, 1989, n° 4, p.690.

¹³⁸ P. Goldstein et al., **From bag brides to skeezers: A historical perspective on sex-for-crack behavior**, in «Journal of Psychoactive Drugs», 24, 1992, n° 4, pp. 349-361; J. Miller, op. cit., p.429.

prostitution de rue et donc une probabilité plus grande d'être impliquée dans la délinquance.¹³⁹ D'autre part, comme l'écrit un auteur, il convient de considérer les consommateurs de drogue comme des personnes ("*type of laboring population*") dont les activités génèrent des revenus qui permettent de remplir des fonctions vitales dans la communauté à laquelle ils appartiennent.¹⁴⁰ La plupart de ces activités appartiennent à l'économie informelle et sont de type délinquant. La prédominance du crack a aussi modifié les rapports sociaux dans la rue. La compétition entre les filles pour se procurer de l'argent c'est exacerbée avec l'arrivée du crack et surtout depuis la progression de la consommation polyvalente: héroïne, cocaïne et crack.¹⁴¹ Le crack et la polyconsommation de drogues ont conduit à la dévaluation accélérée du corps des femmes toxicodépendantes.¹⁴² Cela n'est pas seulement lié au besoin individuel de drogue de la femme toxicodépendante et à sa dégradation physique, mais aussi à la tension qui caractérise le marché du sexe dans la rue. Ainsi, la propagation du crack a entraîné l'augmentation de l'offre et aussi une baisse de la contrepartie monétaire.

Ainsi les femmes qui consomment du crack ne peuvent pas être identifiées avec une nouvelle catégories de criminelles violentes (Maher et Curtis, p.250). Comme l'écrivent Maher et Curtis, "*the stigma which is indelibly attached to being a women crack smoker and in particular ... a 'crack bitch' serves to sanction and reinforce at the local level the social legitimacy of violence against women*" (p.251). D'autre part, des auteurs écrivent qu'il serait inexact de décrire ces femmes comme ne disposant pas d'un certain nombre de stratégies pour satisfaire leur besoin de crack. En d'autres termes, il serait faux de croire que "*the helpless/ slave/victim is the only or even the predominant mode of adaptation to a crack habit*".¹⁴³ Malgré tout, le choix de stratégie reste très limité en raison de l'extrême faiblesse des ressources sociales, affectives et matérielles de ces femmes. Il s'agit pour elles d'éviter avant tout le "*sex-for-crack*" qui s'accompagne d'une stigmatisation très forte et d'une perte extrême d'estime de soi. Ainsi, seule une minorité de femmes ont recours à ce moyen pour obtenir le crack dont elles ont besoin.¹⁴⁴

Un changement important dans le monde des consommatrices de crack a été le remplacement du protecteur de la prostituée par le dealer de crack ou de cocaïne.¹⁴⁵ Or, ce changement ne comporte pas une amélioration de la situation de la femme, même si certaines d'entre elles ont

¹³⁹ L'effet produit par le crack est très intense, mais aussi très court: 15 minutes environ. Il n'est donc pas rare qu'un utilisateur consomme entre 30 et 40 doses en 24 heures. Le prix moyen de la dose était de 10\$ en 1990.

¹⁴⁰ A. Hamid, **Crack: New Directions in Drug Research**, in «International Journal of the Addictions», 26, 1991, n° 8, p. 839.

¹⁴¹ Le consommateur de crack utilise l'héroïne pour compenser les effets trop violents de la première substance. La consommation de chacun de ces trois produits stimule l'utilisation des deux autres. Et, le besoin d'argent grandit en conséquence.

¹⁴² L. Maher, R. Curtis R., op. cit., p.249.

¹⁴³ Goldstein et al., op. cit., p.353.

¹⁴⁴ J. Miller, op. cit., p. 429.

¹⁴⁵ J. Miller, op. cit., p. 440; Goldstein et al., op. cit., p. 354.

l'impression de jouir d'une plus grande indépendance. En effet, en échange de l'argent qui lui est remis, le souteneur offre à la femme de la protection et parfois un apport affectif. Par contre, le trafiquant ne prend aucun engagement envers celle qui est sa cliente. La femme n'a alors que peu de recours contre la violence de ses clients, contre celle des autres prostituées ou contre celle des trafiquants eux-mêmes. La dépendance de la femme envers le trafiquant de drogue apparaît comme plus forte de celle qui implique le rapport avec un souteneur. On ne peut donc pas faire état d'une émancipation de la femme dans la rue en invoquant son émancipation par rapport au souteneur.

5. CONCLUSION

La criminologie et la sociologie de la déviance nous présentent aujourd'hui l'image d'une femme délinquante plus active et consciente de ses ressources, mais aussi victime de son histoire personnelle, des inégalités socio-économiques et juridiques qui existent entre les genres. D'autre part, la spécificité de la criminalité féminine par rapport à celle de l'homme est moins marquée que ce qui avait été affirmé par le passé. Et cela même si la femme est peu représentée dans le cadre de la criminalité économique et de la criminalité organisée.

L'augmentation de la criminalité féminine n'est pas prouvée de manière univoque. En effet, l'évolution des mœurs, les modifications dans la perception de la violence et dans le contrôle social informel ainsi que les changements dans le système pénal sont autant de facteurs d'incertitude. Ainsi, ces facteurs influencent les statistiques pénales sans que l'on sache avec certitude si ces changements reflètent des modifications réelles du comportement délinquant de la femme.